Sans transition !

La revue engagée du local au global

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Sans transition !

N°28 // MARS-AVRIL 2021

CAHIER SPÉCIAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CLIMAT
1ÈRE VICTOIRE CITOYENNE

LUCIE PINSON
CHARBON : REMETTRE LES ACTEURS FINANCIERS SUR LE DROIT CHEMIN

GRENOBLE
Tout en vélo au boulot

RHÔNE
L'Hirondelle : soigner la faune sauvage

SANTÉ ET PAUVRETÉ
Toujours plus d'inégalités

CAMPAGNES
Revitalisation en cours

R 29780 - 28 - F : 5,50 €

sans-transition-magazine.info

La BiO nous rassemble

Maquette originale Blackandgold RCS PARIS B 347 437 121 / Photos Biocoop SA Coop DR.

Engagés ensemble depuis 35 ans dans la transition !

Un réseau coopératif unique

Magasins, salariés, producteurs, consommateurs et partenaires décident ensemble de son avenir et de ses orientations en assemblée.

Des valeurs et des engagements pour une bio paysanne et de qualité

- ***Non aux OGM***
- ***Non au transport par avion***
- ***Priorité au local et au commerce équitable***
- ***Respect de la saisonnalité***
- ***Démarche zéro déchet.***

Ensemble, devenons acteurs du changement !

biocoop
LA BIO NOUS RASSEMBLE

20 magasins soutiennent ce magazine en Auvergne-Rhône-Alpes

À Ambérieu-En-Bugey (01), Beynost (01), Meximieux (01), Annonay (07), Aurillac (15), Valence (26), Bourgoin-Jallieu (38), Pontcharra (38), Saint-Jean-de-Soudain (38), Bourg-Argental (42), Saint-Etienne (42), Lyon Valmy (69), Tassin-La-Demi-Lune (69), Chambéry (73), Chambéry Faubourg Maché (73), Annecy BCA (74), Annecy La Paix (74), La-Roche-sur-Foron (74), Pringy (74), Seynod (74).

Toutes nos adresses, nos services, nos horaires sur Biocoop.fr

ACCÈS AUX SOINS : LA HONTE !

Alors que les pays riches représentent 14 % de la population, États-Unis et Europe en tête, ils ont déjà réservé plus de la moitié des vaccins les plus prometteurs contre la Covid-19 ! Conséquence immédiate, dénoncent les ONG Amnesty International et Oxfam depuis décembre dernier : 9 personnes sur 10 ne pourront pas être vaccinées cette année dans les contrées les plus pauvres du monde. Faire du vaccin un *« bien commun mondial »* permettrait pourtant d'atténuer cette inégalité inacceptable, estiment plusieurs spécialistes des maladies infectieuses dans une récente tribune parue chez nos confrères du *JDD* début février [(1)]. Tous interpellent Emmanuel Macron et Angela Merkel. En juin dernier, plus de 150 personnalités - prix Nobel de la paix et de médecine, anciens chefs d'État ou de gouvernement -, avaient déjà lancé un appel mondial pour que les brevets des vaccins soient *« ouverts »* et deviennent publics [(2)], en échange d'une compensation financière pour les laboratoires. Par le passé, plusieurs États, dont le Brésil et l'Inde, ont déjà ouvert leurs formules scientifiques, pour produire le générique de l'AZT contre le VIH notamment. L'outil juridique existe et tous ont la capacité d'agir pour protéger la santé publique. Malheureusement, les démarches en ce sens de certains états -dont l'Afrique du Sud en octobre dernier- se heurtent au refus des États-Unis, de l'UE, du Canada, de la Suisse ou encore du Royaume-Uni, dont sont originaires les principaux groupes pharmaceutiques. Certes, via l'OMS, ces derniers devraient fournir gratuitement 2 milliards de doses de vaccins à 92 pays d'ici fin 2021, soit de quoi immuniser 20 % de leur population. Mais on est bien loin d'une solidarité sanitaire. Le profit de quelques uns aux dépens de la santé de tous les autres. La honte.

(1) dont Alfred Spira et Richard Benarous, accompagnés d'une centaine de scientifiques. Tribune parue le 6 février dernier : *« Une centaine de scientifiques demandent à Macron de (vraiment) faire du vaccin "un bien public mondial" »* (2) Appel mondial à retrouver ici : vaccinecommongood.org

Julien Dezécot

Sans transition ! au quotidien

Notre équipe travaille selon les valeurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et nous sommes constitués en SCOP. Tout le travail de rédaction de ce magazine a été réalisé sur des ordinateurs qui fonctionnent à l'énergie d'origine 100 % renouvelable fournie par une coopérative engagée. Notre complémentaire santé et notre assurance sont des mutuelles; nos banques sont coopératives. Nous travaillons sur les territoires : nous avons une équipe de rédacteurs locaux et des partenariats avec les médias locaux (radios et TV) sur chaque territoire. Bref, nous avons une démarche RSE exigeante.

Enfin, *Sans Transition !* ne répond à aucun autre courant que celui de l'indépendance de la presse et de la liberté de penser. Notre rédaction n'est soumise à aucune pression politique ou économique extérieure. Et nous sommes membres de la Coordination permanente des médias libres. En tant que journalistes, nous essayons - autant que possible - de faire se rencontrer et se confronter les idées, plutôt que de les affirmer. À chacun d'y voir sa vérité.

Bonne lecture !

Sans transition !
La revue engagée du local au global

NOS Partenaires Média

Actus, interview, enquête, reportage... Nos journalistes parlent de leurs sujets de prédilection chez nos partenaires média

Save The Date

MACIF

Engagez-vous,
votez pour vos délégués Macif !

« Depuis 60 ans, la Macif s'est construite pour accompagner ses sociétaires et adhérents dans tous les moments de leur vie, avec pour boussole les **valeurs mutualistes de solidarité, de proximité, d'humanisme et de démocratie.**

A la Macif, chaque sociétaire ou adhérent a le pouvoir d'agir directement sur les orientations de sa mutuelle en votant pour ses délégués.

Nous vous invitons à vous connecter dès le 22 février pour découvrir les engagements des délégués qui portent la voix des sociétaires Macif et adhérents Apivia Macif Mutuelle. Le vote sera ouvert du 22 mars au 16 avril pour élire 1108 délégués Macif et 200 délégués Apivia Macif Mutuelle au sein d'une liste d'union mutualiste. Le délégué est un militant mutualiste, acteur de terrain, il agit aux cotés des sociétaires. **Il favorise l'émergence d'initiatives locales construites avec eux.**

A cette occasion la Macif vous propose plusieurs temps forts avec des personnalités de renom comme Jean-Louis Etienne, médecin et explorateur. Retrouvez nos conférences et tables-rondes sur le web. »

La Macif vous propose **3 RENDEZ-VOUS,** en partenariat avec *Sans transition !*

25 MARS / 18H-19H30
Temps fort « plaidoyer pour une Economie engagée ! »
avec les Jardins de Solène

6 AVRIL / 18H-19H
Jean-Louis Etienne
Grand explorateur français

8 AVRIL / 18H-19H30
Table-ronde / grand entretien
avec Patrick Viveret

Plus d'infos à venir sur **jevote.macif.fr** et **www.sans-transition-magazine.info**
et sur les réseaux sociaux MACIF et *Sans Transition !*

SOMMAIRE

CAHIER SPÉCIAL
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

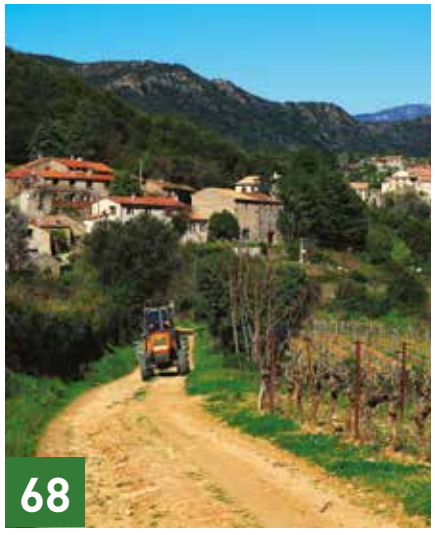

ÉCHOS D'ICI ET D'AILLEURS 6

VIE DU RÉSEAU 12

GRENOBLE
Tout en vélo au boulot 14

RHÔNE
L'Hirondelle, hôpital pour animaux sauvages 20

INITIATIVES 26

PAROLES CITOYENNES 30

LUCIE PINSON
Climat : remettre les acteurs financiers sur le droit chemin 38

SANTÉ ET PAUVRETÉ :
toujours plus d'inégalités 44

CLIMAT
Les citoyens à la barre 56

CAMPAGNES
Revitalisation en cours 68

Art et culture 80

ÉCHOS D'ICI ET D'AILLEURS

GASTRONOMIE SOLIDAIRE À GRENOBLE

Alors que la crise sanitaire frappe les restaurateurs de plein fouet, un restaurant d'un nouveau genre se prépare à ouvrir à Grenoble, dès que les conditions sanitaires le permettront. Aux croisements des causes sociales et écologiques, *Le Bouillon* est un café associatif sans but lucratif, qui propose à des individus en difficulté sociale de découvrir la cuisine en participant à la préparation des repas. Ces derniers sont préparés au maximum à partir d'invendus alimentaires. Les repas sont ensuite vendus à prix libre, avec pour fourchette basse le coût de revient de sa préparation. Un projet au cœur des transitions donc !
Plus d'infos : lebouillonrestaurant.com

VICTOIRE POUR LES OPPOSANTS AU PROJET DE CARRIÈRE DU MONT VANILLE

La préfecture de la Drôme a refusé, via un arrêté, l'autorisation environnementale d'ouverture de la carrière de Saint-Nazaire-en-Royans à la société chargée des travaux. Selon elle, ce choix est justifié par l'intérêt du patrimoine paysager du village situé au pied du Vercors. Une victoire pour les opposants au projet qui se battent depuis un an, appuyés par les élus. Ce combat, *Sans transition !* magazine s'en était fait l'écho en octobre dernier en allant à la rencontre des habitants.

© Jérémy Pain

50

C'est la valeur que pourraient atteindre les températures à l'été 2100 selon les projections climatiques de Météo France, parues le 1er février. Un réchauffement qui sera également *« plus marqué en montagne : Alpes et Pyrénées notamment »* indique le document. Flippant !
Plus d'infos : drias-climat.fr

893 000

C'est le montant de la sanction réclamée à des associations anti-éoliennes et plusieurs riverains par Total Quadran, pour *« recours abusifs »*. Après plusieurs années d'opposition aux différents projets éoliens sur le massif du Taillard, à cheval entre la Haute-Loire, l'Ardèche et la Loire, 29 habitants et 3 associations sont sommés de payer cette somme pour avoir retardé la mise en exploitation du site. Affaire à suivre.

LE DOUTE AUTOUR D'UN PROJET DE CENTRALE GÉOTHERMIQUE

Dans le Puy-de-Dôme, à Saint-Pierre-Roche, la future implantation d'un forage géothermique à grande profondeur suscite le doute chez les riverains. Entre les nuisances causées par les travaux et les éventuelles répercutions sismiques, les habitants s'inquiètent également du réel objectif du projet. En effet, la société TLS Geothermics met en avant un forage ayant pour but la production d'électricité *« verte »*, mais affiche également un fort intérêt pour l'extraction de lithium, un minerai rare, qui est envisageable dans le Massif Central. Plusieurs réunions publiques ont été réalisées, et une enquête publique a été lancée le 22 février pour recueillir l'avis de la population.

UNE PLATEFORME POUR AIDER LES CITOYENS À CHANGER D'AIR

Lancée conjointement par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARS et la Dreal, la plateforme collaborative *« Air Attitude »* a pour objectif d'aider les citoyens et collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes à agir contre la pollution de l'air. Trier ses déchets, changer son poêle à bois, ou se déplacer en transport en commun, la plateforme recense de nombreuses actions, et permet à tout un chacun de contribuer à l'évolution de la qualité de l'air. Le site permet également d'estimer l'impact de ses actions sur deux autres critères : la diminution des gaz à effet de serre et l'énergie économisée. Pour l'heure, une centaine d'acteurs ont inscrit leurs actions sur la plateforme, qui affiche en résultat une baisse de plus de 60 000 tonnes d'équivalent CO_2 pour la région. Impressionnant !
Plus d'infos : airattitude.fr

DANGEREUX RÉCHAUFFEMENT DANS LES ALPES

© Pixabay

L'année 2020 a été une des années les plus chaudes en France, avec 14°C de moyenne sur l'ensemble du territoire. Mais dans les Alpes, le résultat est encore plus catastrophique : avec 12,4°C de moyenne, l'année est la plus chaude enregistrée depuis 1900. Une hausse de 2,5°C par rapport au siècle précédent, et qui se répète depuis maintenant 3 ans, faisant disparaître peu à peu le glacier d'Aletsch, plus grand glacier des Alpes.

LE RETOUR DE LA RÉGIE DE L'EAU À LYON

Le 14 décembre 2020, les élus de la Métropole de Lyon ont voté à la majorité pour reprendre le service de l'eau en régie publique en 2023, date à laquelle l'actuel contrat avec Veolia arrivera à échéance. Objectif pour la métropole : préserver une ressource indispensable mais limitée, et permettre un accès gratuit à la ressource pour les revenus les plus modestes. Un projet à la fois solidaire et écologique, pour une décision historique : Veolia, anciennement Compagnie Générale des Eaux, ayant été créée pour gérer l'approvisionnement en eau de la ville de Lyon.

LA VOITURE COMME TÉLÉSIÈGE

La station de ski de Courchevel, en Savoie, a ouvert début février une piste de ski alpin accessible en voiture. Un moyen pour la station de contourner la fermeture des remontées mécaniques, imposée sur tout le territoire, mais aussi et surtout une mesure polluante, qui fait bondir les écologistes et la rédaction de *Sans transition !*. La direction de la station a indiqué vouloir compenser l'empreinte carbone créée par cette utilisation massive de véhicules. Pas suffisant pour nous convaincre !

TRICASTIN EN LICE POUR L'EPR

Alors qu'EDF doit proposer des sites où construire ses réacteurs nucléaires nouvelle génération (EPR), les élus des départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard et du Vaucluse ont pris les devants, en adressant début février un courrier directement au patron d'EDF. Leur objectif : poser officiellement la candidature du site de Pierrelatte, où le nucléaire est implanté depuis plus de 40 ans. Une candidature fortement critiquée par les écologistes, les réacteurs EPR étant jugés *« coûteux et polluants »*. Pour l'heure, le fournisseur d'énergie n'a transmis aucune décision.

LA VOIE DU COVOIT'

Sur les voies d'accès rapides à la métropole lyonnaise M6/M7, la voie de gauche est désormais réservée aux véhicules en covoiturage et transports en commun les jours de semaine. Une décision prise par la municipalité afin de limiter le trafic et les émissions de gaz à effet de serre autour de la métropole. Quant aux usagers qui voudraient tenter le diable en empruntant la voie, seuls, à bord de leur véhicule, un radar capable de compter les passagers est depuis peu installé. Vous êtes prévenus !

FEU DE TOUT BOIS CONTRE LA POLITIQUE CLIMAT DU GOUVERNEMENT

Après les critiques déclarées (et sans doute prévisibles) du monde associatif ainsi que du Conseil économique, social et environnemental (Cese), voici le Conseil d'État – lui-même – qui épingle la loi Climat et résilience du gouvernement au lendemain de sa présentation devant le conseil des ministres mi-février. Cette loi est censée reprendre les propositions de la Convention citoyenne pour le climat destinées à réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre de la France d'ici 2030 par rapport à 1990. Mais elle est très critiquée, par son manque d'ambition, par les citoyens et politiques écologistes. Les critiques pleuvent tant sur le fond que sur la forme : étude d'impact bâclée, propositions imprécises, erreurs juridiques… un recadrage en règle qui annonce un travail de refonte total à l'Assemblée, alors que les oppositions fourbissent déjà leurs contre-amendements. Or ce projet de loi arrive juste après la décision historique du tribunal administratif de Paris, qui a jugé l'État "responsable" de manquements dans la lutte contre le réchauffement climatique. C'était le procès de *"L'affaire du siècle"* : *"À hauteur des engagements qu'il avait pris et qu'il n'a pas respectés dans le cadre du premier budget carbone, l'État doit être regardé comme responsable (...) d'une partie du préjudice écologique constaté"*, ont tranché les juges. Ils ont ainsi donné deux mois au gouvernement avant de se prononcer. Ils attendent les observations des ministres compétents avant de décider s'ils ordonnent à l'État de prendre toutes les mesures permettant d'atteindre les objectifs que la France s'est fixés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pas sûr que le projet de loi Climat les convainquent...
Plus d'infos : laffairedusiecle.net

L'ÉTAT BIENTÔT ÉPINGLÉ ?

Et ça continue ! Deux mois après l'envoi d'un nouvel avertissement par la Commission européenne, le gouvernement français est plus que jamais sous la menace d'une amende record de 100 millions d'euros pour son inaction en matière de lutte contre la pollution de l'air. Un montant qui permettrait, selon le Réseau action climat, *« de financer des mesures concrètes pour lutter contre la pollution de l'air et accompagner la transition des mobilités »* : aides supplémentaires à l'achat d'un vélo à assistance électrique, prêts à taux zéro mobilités ou encore le développement de services ferroviaires express métropolitains. Quant au renforcement des zones à faibles émissions (ZFE) prévu dans le projet de loi Climat et Résilience, qui a été présenté en conseil des ministres le 10 février, il sera applicable en... 2023! D'ici là, aucun moyen d'éviter *« la mort prématurée d'une personne toutes les dix minutes à cause de la pollution de l'air »*, selon l'association.
Plus d'infos : reseauactionclimat.org

385 MILLIONS

C'est le nombre d'intoxications graves aux pesticides qui auraient lieu chaque année dans le monde, selon une équipe de chercheurs du réseau PAN (Pesticides Action Network International). Les décès par ingestion de pesticides ne sont pas comptés.

LE RETOUR DES PESTICIDES

Souvenez-vous : ils ont dit NON à l'utilisation des pesticides à moins de 150m des habitations sur leur commune. Eh bien ces 120 édiles, à l'instar du médiatique maire de Langouët Daniel Cueff, ont vu leur arrêté municipal annulé par le Conseil d'État le 31 décembre arguant que *« cette compétence appartient aux seules autorités de l'État »*. Pourtant, dans une étude IFOP réalisée en août 2019, 96 % des personnes interrogées se disent favorables à l'interdiction des pesticides à moins de 150 mètres des bâtiments servant d'habitation ou de lieu de travail. Où est la démocratie ?

© Pixabay

... ET DE CELUI DES DES NÉONICOTINOÏDES

C'est officiel ! Les semences enrobées de néonicotinoïdes sont officiellement autorisées pour 3 mois dans les champs de betteraves sucrières. Comme prévu par la loi qui a été validée par le Conseil constitutionnel le 10 décembre dernier, un arrêté émis conjointement par le ministère de l'Environnement et celui de l'Agriculture vient d'enterriner cette autorisation de substances toxiques - pourtant interdites en application du droit de l'Union européenne. Et dans 3 mois ?

15 MILLIARDS D'EUROS

C'est le montant des aides, dans le cadre du Plan de relance européen, qu'espère toucher le monde culturel grâce à une action de lobbying lancé aurès de Bruxelles. Bonne chance !

LES DÉPUTÉS, C'EST FAIT !

La loi sur la protection animale a été votée par l'Assemblée nationale le 1er février. Elle contient, entre autre, l'interdiction de la vente des chats et chiens en animaleries, des animaux de compagnie par les non-professionnels en ligne, des durcissements pour maltraitance animale ou encore la fin progressive des animaux dans les cirques. Sénateurs, il ne manque plus que votre vote !

© Pixabay

QUID DE LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE ?

On vous en a déjà parlé dans *Sans transition !* n°21 : outre l'aspect environnemental, le choix de l'hébergement des données est une question de souveraineté nationale. Eh bien l'État français a fait fort ces derniers mois : il a confié l'hébergement des attestations des PGE, ces prêts garantis par l'État accordés pendant la pandémie, à Amazon !
Plus d'infos : www.sans-transition-magazine.info

5G : LE HCC DONNE L'ALERTE

On vous en a parlé dans *Sans transition* ! n° 25 : la 5G, ce n'est pas la panacée ! Eh bien c'est le Haut Conseil pour le Climat qui, cette fois, l'affirme : dans un rapport publié en fin d'année, l'autorité indépendante estime que le déploiement de la 5G en France, qui a débuté cet automne, risque non seulement d'augmenter la consommation d'électricité, mais aussi d'accentuer significativement l'empreinte carbone du numérique. Et, faute de mesures correctives, la 5G est donc susceptible de faire dérailler un peu plus la France de sa trajectoire de réduction des gaz à effet de serre (GES) pour atteindre l'objectif de la neutralité en 2050.
Plus d'infos : www.hautconseilclimat.fr

J'AI MAL À MON AIR

Plus de trois enfants sur quatre respirent un air toxique en France (source : OMS) **et 1 décès sur 5** dans le monde serait dû à la pollution de l'air due aux énergies fossiles (source : chercheurs de l'université Harvard).

DES COLLECTIVITÉS AVEC SOS MÉDITERRANÉE

23 collectivités se sont réunies fin janvier pour lancer une *"plateforme de solidarité"* à l'ONG d'aide aux migrants SOS Méditerranée. Parmi elles le département de la Loire-Atlantique, la région Occitanie ou encore la Ville de Paris. Pour mémoire, depuis 2014, plus de 20 000 hommes, femmes et enfants sont morts noyés en Méditerranée en tentant la traversée sur des embarcations de fortune. L'ONG a secouru plus de 31 000 personnes avec l'Aquarius puis l'Ocean Viking. Le quart d'entre elles étaient mineures.
Plus d'infos : toussauveteurs.org

LOI SÉCURITÉ GLOBALE : ON NE LÂCHE RIEN !

Le Sénat examinera la proposition de loi sur la Sécurité Globale à partir du mois de mars. Adoptée fin novembre par l'Assemblée nationale, la proposition de loi pourrait connaître un autre destin au Sénat, dans la mesure où la droite, qui est majoritaire, a laissé entendre son intention de réécrire certaines dispositions les plus polémiques, en particulier l'article 24, qui porte sur l'enregistrement et la diffusion de forces de l'ordre pouvant être identifiées, dans le cadre de leurs missions. On sera là !

STATU QUO

C'est en substance la décision de la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili qui est donc favorable au maintien sur place des déchets encore présents dans le centre de stockage souterrain de Stocamine en Alsace. Ces déchets *"ultimes"* sont non recyclables, hautement toxiques (mercure, chrome, cadmium, arsenic ou amiante) mais non radioactifs.
Ouvert en 1999, pour une durée initialement prévue de trente ans, Stocamine devait recueillir 320 000 tonnes de déchets industriels dangereux. Mais en 2002, un incendie souterrain a stoppé son activité. Depuis, l'État s'est montré très hésitant sur le devenir des quelque 42 000 tonnes de déchets toujours enfouis à plus de 500 mètres de profondeur, alors que les élus locaux et les associations de défense de l'environnement réclament leur désenfouissement pour protéger la nappe phréatique d'Alsace notamment. La ministre a tranché : on referme et on met la poussière sous le tapis !

HERCULE EN QUESTION

Le projet « *Hercule* », porté par la direction d'EDF, consiste à séparer les activités nucléaires dans une entité appelée EDF Bleu, totalement publique. Et à créer une autre structure, dont le capital serait ouvert aux capitaux privés, qui serait appelée EDF Vert. Cette dernière regrouperait le réseau de distribution Enedis, la fourniture d'électricité et les énergies renouvelables. Beaucoup d'associations s'opposent à ce projet de restructuration du premier opérateur d'énergie nucléaire du monde, arguant que les bénéfices des ENR iraient aux privés tandis que les citoyens paieraient le lourd tribu du nucléaire. 82 parlementaires d'opposition ont aussi adressé une lettre à Jean Castex demandant le retrait du projet. En attendant un éventuel débat public réclamé également, le projet reste en discussion serrée entre Bruxelles et Paris. Affaire à suivre, donc...

© Pixabay

TOUJOURS PLUS D'HOMMES DANS LES MÉDIAS

En 2020, sur les 3608 invités des émissions politiques télé et radio, on dénombre 163 femmes invitées 1023 fois (soit 28,35 % du temps) et 337 hommes invités 2585 fois (71,65 %). (source : Regards.fr)

LE T4 DE L'ADP EST ABANDONNÉ !

© Wikimedia commons

Trois ans après l'arrêt de Notre-Dame-des-Landes (44), le projet de construction d'un quatrième terminal à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, le T4, est lui aussi abandonné. Pas de nouveau terminal, pas de nouvelles pistes. « *Le gouvernement a demandé à ADP d'abandonner son projet et de lui en présenter un nouveau, plus cohérent avec ses objectifs de lutte contre le changement climatique*

et de protection de l'environnement », a annoncé au *Monde* la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, le 11 février. Ce projet colossal (estimé entre 7 milliards et 9 milliards d'euros) devait permettre d'accueillir jusqu'à 40 millions de passagers supplémentaires par an à l'horizon 2037 et d'absorber environ 450 vols de plus chaque jour. *« C'est un projet obsolète, qui ne correspondait plus à la politique environnementale du gouvernement et aux exigences d'un secteur en pleine mutation »*, justifie encore la ministre. Enfin !

LA PREMIÈRE ZAD D'ILE-DE-FRANCE

Et pendant ce temps-là, des militants ont consitué une ZAD dans le Triangle de Gonesse en février pour s'opposer au projet d'installation d'une gare du Grand Paris Express et d'un quartier d'affaires sur ces 280 hectares de terres, situées dans le Val-d'Oise près de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Cette gare était initialement prévue pour le méga centre commencial EuropaCity aujourd'hui abandonné. Ils réfutent donc aujourd'hui son utilité sur des terres agricoles et présentent un projet paysan alternatif pour participer, notamment, au souhait de la métrople d'augmenter son autonomie alimentaire.
Plus d'infos : ouiauxterresdegonesse.fr

3,5 MILLIONS

C'est le nombre de ménages touchés par la précarité énergétique selon l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE). Et mauvaise nouvelle : Cette situation risque de s'aggraver en raison de la hausse du prix de l'énergie et de la stagnation du pouvoir d'achat...

DES BÉNÉFICES ET DES LICENCIEMENTS CHEZ SANOFI

Début février, lors d'un comité social et économique, la direction de Sanofi a confirmé aux syndicats le projet de suppression – encore - de 364 postes en recherche et développement sur plusieurs sites dédiés aux fonctions de recherche et développement en France. Cette annonce intervient alors que le laboratoire français est critiqué pour ses retards sur le vaccin anti-Covid et surtout augmente la rémunération de ses actionnaires à 4 milliards d'euros pour 2020. Rappelons au passage que l'État (et donc nous tous !) a renfloué les caisses de la firme de 1 milliard en 10 ans via ses crédits impôts recherche justement !

© Pixabay

BRAVO MONSIEUR !

Stéphane Ravacley, le boulanger de Besançon en grève de la faim pendant une semaine en janvier pour protester contre l'expulsion de son apprenti guinéen, a assuré que la situation du jeune homme avait été régularisée, après une rencontre à la préfecture de la Haute-Saône. Chapeau bas Monsieur !

+25 % DE PESTICIDES EN 10 ANS EN FRANCE

C'est une bombe ! Alors que la France ambitionne de réduire l'usage de 50 % de ses pesticides à horizon 2025, le recours à ces produits a augmenté de 25 % en 10 ans (selon les chiffres de l'indicateur le plus fiable : le Nodu). Pour comprendre les raisons d'un échec qui ne dit pas son nom, le Think tank de la Fondation Nicolas Hulot s'est intéressé aux financements publics et privés perçus par les acteurs agricoles et alimentaires au cours des 10 dernières années. Et le contat est rude : *« sur 23,2 milliards d'euros de fonds publics perçus annuellement par les acteurs de l'alimentation, seul 1% a un effet avéré sur la réduction des pesticides »*… Et on s'étonne de ne pas y arriver !
Plus d'infos : www.fondation-nicolas-hulot.org

VIE DU RÉSEAU

Page rédigée par le service partenariats de Sans Transition !

PLEIN PHARE SUR LE ROB HOPKINS DIGITAL TOUR

Sans transition ! Organisé par *Sans transition !*, le Digital Tour avec Rob Hopkins de fin janvier aura totalisé plus de 35 000 vues sur l'ensemble des 5 rencontres en ligne avec le fondateur du mouvement mondial des villes en Transition. Une série d'événements en visio, ancrés sur les problématiques locales. Ainsi, nous avons pu explorer la question de la démocratie locale à Lyon et celle de l'alimentation de proximité à Nancy. Des événements en partenariat avec les villes de Lyon et Annecy, mais également Bordeaux, Nantes Métropole, la Fondation Macif, Biocoop et Biocoop Restauration pour les autres dates. Les replay sont disponibles ici.
www.sans-transition-magazine.info/debat/rob-hopkins-digital-tour-le-replay-0

LE PUY-DE-DÔME S'ENGAGE DANS LA TRANSITION

Le Département 63 poursuit son engagement en proposant une feuille de route de la transition : le Master Plan. C'est le premier schéma directeur français conçu à l'échelle d'un département, ce qui fait du Puy-de-Dôme un département pilote à l'échelle nationale, premier département français à intégrer la Fabrique des transitions en ce début d'année 2021. Début janvier, le conseil départemental a présenté son plan de transition écologique. Au programme, la création d'une ferme en régie agricole, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore la végétalisation des bâtiments départementaux.
Plus d'infos : puy-de-dome.fr

24 PROJETS POUR PRÉSERVER LE FONCIER

Pour un montant total de financement de 200 000€, 24 projets viennent d'être sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets commun, lancé au printemps 2020, par la Fondation Terre de Liens et la Fondation Léa Nature/Jardin Bio. Objectif : préserver le foncier agricole et la biodiversité.
Plus d'infos : terredeliens.org

BE POSITIVE EN JUIN

Initialement prévu du 2 au 4 mars à Eurexpo Lyon, Be positive - le salon de la transition énergétique - se tiendra le 29 juin prochain. Nouvelles réglementations, développement des EnR, hybridation des technologies, décloisonnement des filières, poussée du numérique responsable… un événement orienté solutions, déploiement et rencontres pros avec près de 30 000 professionnels.
Plus d'infos : bepositive-events.com

CITOYENNETÉ ÉCONOMIQUE AVEC BENOÎT HAMON

L'union régionale des coopérative d'Auvergne-rhône-alpes a invité Benoît Hamon début février pour échanger avec les coopérateurs du territoire. Une rencontre interactive dédiée à la citoyenneté économique à retrouver en replay.
Plus d'infos : scop.org/parlons-citoyennete-economique-avec-benoit-hamon

SUCCÈS POUR LA COLLECTE PARTICIPATIVE DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE BORALEX

La campagne d'investissement participatif de La Clé des Champs sur le 1er projet photovoltaïque de Boralex en Haute-Loire a été menée avec succès : 844 000 euros ont été levés auprès de 150 éco-investisseurs. Elle démontre un engagement local important et une volonté territoriale forte de s'impliquer concrètement dans la transition énergétique. C'est la 1ère campagne d'investissement participatif de cette ampleur pour Boralex en France.
Plus d'infos : www.boralex.com

Sans transition !

Du local au global

ENGAGEZ-VOUS,
ABONNEZ-VOUS !

LA REVUE DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES & SOLIDAIRES DANS VOTRE RÉGION

1 ABONNEMENT
29 euros* (voir p82)
=
6 NUMÉROS

(* l'abonnement ne comprend pas les hors-série)

Votre premier abonnement à la presse de qualité (Information Politique et Générale) est déductible à 30% de vos impôts. N'hésitez plus !

4
TERRITOIRES

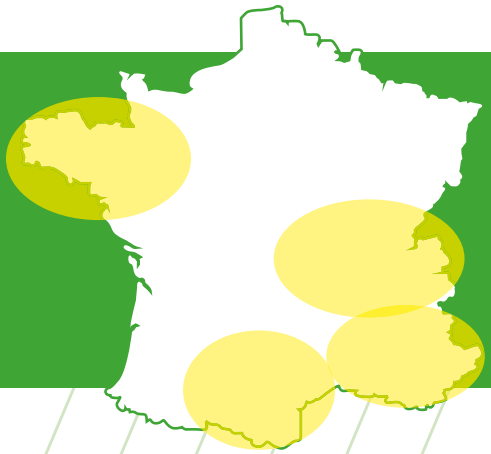

Parce qu'un autre monde EST POSSIBLE...

Sans transition ! organise des conférences avec des personnalités inspirantes et engagées dans la transition écologique (Rob Hopkins, Vandana Shiva, Béa Johnson, Pierre Rabhi ...). Une autre manière de vous informer.
Depuis la crise sanitaire nous avons transformé nos conférences en émissions de TV : LE WEB SONNE et VOYAGE EN TRANSITION.

Tous nos événements sont à retrouver dans la rubrique « Conférences » de notre site internet.

WWW.SANS-TRANSITION-MAGAZINE.INFO

lescop

Pour traverser l'Isère en douceur et avec vue sur la Chartreuse en direction d'un rendez-vous médical, quoi de mieux qu'un petit vélo-taxi pour cette retraitée ?

© B. Poussard

À GRENOBLE, le boulot EN PÉDALANT

Par Bruno Poussard

Dans l'agglomération grenobloise, des entrepreneurs ont lancé plusieurs sociétés de transport en vélo. D'autres conjuguent simplement leur métier avec ce mode de déplacement. Un choix engageant sur le plan environnemental, mais dont ils clament aussi l'efficacité et la praticité. À condition d'avoir le mollet entraîné.

TOUT EN VÉLO au boulot

Par Bruno Poussard

Déménageurs, restaurateurs, taxis, livreurs, réparateurs, coursiers… En vélo-cargo, avec une remorque ou juste des mollets bien entraînés, tous ces métiers peuvent se conjuguer avec le verbe pédaler. Surtout en ville. Des professionnels bien équipés le pratiquent et le défendent à Grenoble. Reportage.

Sur son vélo-cargo Douze Cycles acquis à la création de Bicyclopresto, Jean-Eric Mesmain dispose d'un pied d'atelier et de tout son matériel pour réparer presque n'importe où.

© B. Poussard

Le soleil n'a pas encore franchi les montagnes. Emmitouflé, Gauthier Urbain n'a plus qu'à enfiler ses gros gants avant de sortir son vélo. Les premiers rayons éclairent enfin Grenoble mais il gèle toujours en arrivant au Marché d'intérêt national. Dans les locaux de Mangez bio Isère qui relie producteurs et restaurateurs, une palette l'attend. Gauthier la charge sur sa remorque avec un chariot élévateur et repart à sa vitesse de croisière : 25 km/h. Casque sur la tête, l'Isérois de 29 ans enchaîne pistes et bandes cyclables, prévient *« je passe à gauche »* quand il double, déborde sur la route quand un plot le gène. Il livre deux crèches. Un lycée. Un restaurant de quartier. Un magasin de Vrac. Pas besoin de l'application de navigation

© B. Poussard

Ses premières caisses de légumes et autres produits chargés, Gauthier Urbain quitte le Marché d'intérêt national vers deux crèches.

Geovelo ce matin, Gauthier maîtrise. Diplômé de Sciences Po, il se reconvertit en accompagnateur en montagne tout en travaillant à vélo. Une envie de dehors, d'activité physique, d'éthique au boulot. Un temps auto-entrepreneur pour Deliveroo, il est employé par Toutenvélo Grenoble depuis un an. Sur des volumes moyens en milieu urbain, la livraison à la pédale proposée depuis 2016 par la coopérative est très compétitive. *« On apporte en capacité d'adaptation, on est très souple »*, défend Jérôme Cucarollo. Tombé sur la vidéo d'un déménageur à vélo au Canada, il a décidé de monter sa boîte avec un ami, ex-cariste, sur le modèle d'une Scop rennaise née sept ans avant : *« Toutenvélo est une freechise, une franchise gratuite »*. Dans la capitale des Alpes, ils font des déménagements et du transport diversifié pour professionnels ou particuliers. Pas mal d'alimentaire et des tarifs adaptés à la fréquence, taille et distance. L'aire de la ville et 300 kilos (à la fois) sont les limites de leurs vélos équipés d'une assistance électrique pour protéger leurs genoux. Sur le *« dernier kilomètre »* près des zones piétonnes, les perspectives de la petite Reine sont énormes à leurs yeux, à condition d'accepter une période d'adaptation avant d'y gagner. *« Avec certains, il faut passer le cap psychologique du "c'est du vélo, c'est pas sérieux"*, décrit Jérôme. *Non, on est une entreprise de logistique urbaine très efficace en ville-centre. »*

ÉTHIQUE ENVIRONNEMENTALE

Un point de vue partagé. Non loin de la gare, Toutenvélo et son chiffre d'affaires de 100 000 euros en croissance ont un local mutualisé. C'est le siège de la deuxième Boîte à vélo de l'Hexagone, association qui promeut et défend l'entrepreneuriat à

© B. Poussard

Dernière arrivée de l'association Les Boîtes à vélo, Justine Jarnias a profité des conseils et du matériel des autres pour se lancer, table de massage sur le caisson à l'avant de son triporteur sans moteur.

la force des mollets. Co-présidente avec Jérôme, Gloria Leroy est vélo-taxi. Cet après-midi, elle transporte une retraitée d'une résidence autonomie chez un dermatologue, un gros kilomètre plus loin. Avant de récupérer chez un fleuriste des pots à livrer puis une écolière en sortie de classe. Pour en vivre, elle conjugue taxi, livraisons fragiles et affichage à l'arrière de son triporteur 8 vitesses au petit moteur électrique. Venue de l'associatif culturel il y a cinq ans, Gloria n'est pas la seule à s'être reconvertie. Diplômée en marketing, Justine Jarnias a préféré se *« faire plaisir »* en proposant (à mi-temps) des massages à domicile. Où elle se rend avec sa table sur un triporteur à caisson repris pour sa stabilité à un ancien plombier. Équipement, soutien, conseil, les Boîtes à vélo misent sur l'entraide. Tous ont une sensibilité écologique, voire un *« engagement climatique »* selon Jean-Eric Mesmain. Ingénieur-mécanicien dans la micro-électronique puis l'énergie, il a passé un diplôme de technicien cycles pour fonder Bicyclopresto en 2016 et réparer à domicile, en entreprise, collectivité... Équipé d'un solide vélo cargo, il fait durer plus longtemps vélos, trottinettes ou fauteuils roulants. Pour lutter contre la pollution. *« Quand tu t'intéresses aux déplacements, l'énergie déployée, le poids des véhicules et leurs émissions, le vélo est évident*, énonce-t-il. *J'en fais depuis 15 ans parce que ça m'évite de démarrer un moteur de 100 chevaux juste pour me transporter moi. »*

SURTOUT PRATIQUE ET EFFICACE

Objet de militantisme, de liberté ou du quotidien, le vélo est souvent ancré en eux. Brigitte Perluss en a fait toute sa vie, mais c'est après un deuxième burn-out dans le milieu médical, à 55 ans, qu'elle en a fait son métier : glacière ambulante dans les parcs l'été, ou en événements en entreprise l'hiver (sans épidémie). Auto-entrepreneuriat, coopérative, SAS ou SARL, chacun son statut pour réussir à en vivre. Tout en partageant une recherche de bien-être et de sens. Après une carrière de cadre en grande entreprise, Cécile Jayet en avait marre de *« parler marges »*. À 45 ans, elle a monté Cycle Urbain pour défendre la mobilité douce. Avec quatre triporteurs et trois salariés, cette autre vélo-taxi travaille entre autres avec les Transports de l'agglomération grenobloise pour déplacer les abonnés de plus de 75 ans en intra-muros. Elle va faire de même pour les personnes à mobilité réduite. Leurs clients n'ont pas tous des convictions environnementales, mais ils trouvent le vélo bien pratique. Comme ce Métrovélo garé devant le cabinet infirmier Rive droite du quartier Saint-Laurent. Florence Combe-Davoine n'a plus de voiture et fait ses domiciles avec, son matériel dans un sac. Quatre

nettoyeurs de vitres se jugent aussi plus efficients à bicyclette. La rapidité et la régularité, sont les arguments de la société de coursiers Vélo cité service, plus que son faible coût carbone. « *Le côté écolo n'est pas très entendu par les entreprises, il peut être polémique, on préfère ne insister dessus* », justifient les co-gérants Philippe Steins et Sylvain Thill. Le premier a l'œil sur ses écrans, la souris dans la main, le téléphone dans l'autre et la carte de la ville dans la tête pour dispatcher les livraisons à ses salariés, quand le second monte à son tour en selle, le portable en mode talkie-walkie. Depuis 15 ans, la boîte livre chaque jour une centaine de plis et petits colis en sac à dos dans un délai d'une à deux heures. Sans moteur. Des aller-retours entre prothésistes et dentistes, des instruments médicaux urgents pour des chirurgiens, des documents administratifs à déposer, des chèques à mettre à la banque… « *Les gens ne savent pas assez que ce service existe, alors que livrer le jour J est assez rare dans le domaine* », regrette Sylvain. Passionnés payés à faire du sport, ces coursiers en CDI ont pourtant l'avantage d'adapter leurs services au besoin. Pour l'essentiel dans les limites de l'agglomération iséroise. Là où les distances rendent le vélo très rentable – à l'inverse du monde rural trop dispersé - et où les perspectives de développement sont grandes. « *À Genève [de taille similaire], il y a cinq entreprises comme la nôtre dont trois de plus de quinze personnes* », illustre Philippe. Une autre échelle est atteignable ici. Les équipements adaptés pour des métiers de plus en plus variés (restaurateurs, électriciens ou paysagistes) et pour transporter de plus en plus lourd augmentent les possibilités.

« Quand tu t'intéresses aux déplacements, l'énergie déployée, le poids des véhicules et leurs émissions, le vélo est évident. J'en fais depuis 15 ans parce que ça m'évite de démarrer un moteur de 100 chevaux juste pour me transporter moi. »

Jean-Eric Mesmain, fondateur de Bicyclopresto

Mais le principal frein réside dans les têtes selon ces pros, plus partenaires que concurrents. La prise au sérieux du vélo dans le boulot est longue. Mais les mentalités changent. À Grenoble, une coopérative locale et éthique, S!cklo, s'est montée pour livrer repas et autres commerces. Les pros à vélo font des petits.

+ D'INFOS

www.bicyclopresto.fr
www.toutenvelo.fr
www.cycle-urbain.com
www.velocite-services.com
www.lesboitesavelo.org

© B. Poussard

L'un dispatche les coursiers de l'équipe, l'un met son casque pour aller livrer lui aussi, Sylvain Thill (à gauche) et Philippe Steins de Vélo cité service.

Dans la volière longue de 100 mètres, les vautours et autres rapaces réapprennent à voler normalement.

© Jérémy Pain

L'HIRONDELLE, centre de soins pour animaux BAT DE L'AILE

par Jérémy Pain

Dans le département du Rhône, le centre de soins pour faune sauvage l'Hirondelle recueille chaque année et depuis plus de vingt ans des milliers d'animaux blessés. Mais aujourd'hui, en peine de financements, il lutte pour sa propre survie.

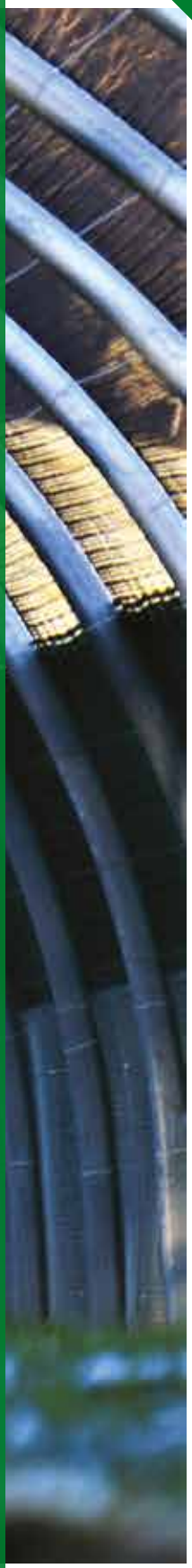

L'HIRONDELLE, hôpital pour animaux sauvages

Par Jérémy Pain

Il est un des plus grands centres pour animaux sauvages de France. Situé entre le Rhône et la Loire, l'Hirondelle rayonne sur quatre départements et accueille chaque année en moyenne 4 000 animaux blessés. Mais alors que les questions de biodiversité n'ont jamais été aussi présentes dans les débats publics, le centre de soins se bat en permanence pour trouver des financements. Sa survie est en jeu et celle de centaines d'animaux avec.

© Jérémy Pain

Quiconque peut se rendre au centre de soins pour déposer un animal blessé

La neige est encore visible sur les hauteurs de Saint-Forgeux (Rhône). Accroché à flanc de colline, le centre de soins pour animaux sauvages de l'Hirondelle s'est calé sur le rythme de ses pensionnaires. Pas à l'arrêt - le centre est ouvert tous les jours de l'année - mais en activité réduite. En moyenne, 200 animaux sont soignés en cette saison, essentiellement des oiseaux. L'été, le centre peut accueillir plus de 1 000 animaux en même temps. Ce matin d'hiver, Anne Fourier, chargée de développement du centre de soins, fait le tour

© Hirondelle

Fouine biberonnée

du propriétaire. À l'entrée d'un bâtiment récent dédié aux mammifères, le calme est de rigueur. Pour ne pas effrayer les pensionnaires, un panneau ordonne de parler à voix basse. Derrière une porte, une femelle chevreuil se remet difficilement d'une attaque de chiens de chasse. *« Quand elle a été trouvée, ils étaient en train de la dévorer vivante, les chasseurs n'étaient pas dans le coin. »* Il a fallu trois opérations pour la remettre sur pattes. En attendant d'être relâchée, la chevrette est en convalescence dans une pièce où sont projetées les images d'un sous-bois. Dans les autres salles, on retrouve des rangées de box et d'"éleveuses", petits compartiments chauffés. *« C'est comme à la maternité. On a un très bon taux de récupération grâce à ça, c'est vraiment magique. »*

UNE ACTIVITÉ DOUBLÉE EN QUELQUES ANNÉES

Dans les départements du Rhône, de la Loire, la Drôme et l'Ardèche, quiconque fait la découverte d'un animal sauvage, blessé ou isolé, peut contacter la structure pour recevoir des conseils. Au besoin, l'animal peut être transféré vers le centre, grâce à un grand réseau de rapa-

« La société est beaucoup plus sensibilisée à la protection animale. Nous communiquons davantage, on est donc plus sollicité. C'est une bonne chose : ces animaux ont une solution. »

Anne Fourier, salariée de l'Hirondelle

Hibou Petit-Duc

© Hirondelle

trieurs bénévoles. Depuis 1998, date de création du centre, 45 000 animaux de 250 espèces différentes ont été accueillis. En seulement 5 ans, l'activité de l'Hirondelle a doublé et 3 900 animaux ont été recueillis ces 6 derniers mois. *« La société est beaucoup plus sensibilisée à la protection animale. Nous communiquons davantage, on est donc plus sollicité. C'est une bonne chose : ces animaux ont une solution. »* Mais pour Anne Fourier, il s'agit aussi d'une conséquence directe de l'activité de l'homme. *« On accueille des bébés hérissons dont la mère a été écrasée sur la route, des oiseaux qui souffrent d'épisodes de canicule… La prédation naturelle, ça n'arrive presque pas. »* Sur place, les soigneurs nettoient les plaies, posent les bandages pour immobiliser les fractures et parfois, opèrent. Les oiseaux forment le plus gros des troupes. Dans les volières dont une longue de 100 mètres, des vautours réapprennent à voler. Leurs ailes butent pour le moment sur le grillage. Dans quelques semaines, après cette phase de rééducation, ils seront remis en liberté dans le sud de la Drôme. *« Certains ne migrent plus à cause du dérèglement climatique. Les hivers sont plus doux. Dès la première vague de froid, si le sol est gelé, ils tombent comme des mouches »*, s'alarme Anne Fourier.

L'HIRONDELLE BAT DE L'AILE

Pour fonctionner, le centre s'appuie sur une quinzaine de salariés et une armée de jeunes bénévoles, prêts à passer des semaines au milieu des oiseaux et des mammifères. *« Ils se forment rapidement aux techniques de soins. L'été, on est quarante par jour. C'est une fourmilière »*, loue Anne Fourier. Solène, 23 ans, est en service civique et s'occupera de l'accueil jusqu'au début de l'été. *« Je conseille les gens au téléphone. Souvent, ils sont démunis et n'ont pas toujours les bons réflexes, notamment sur la nourriture. J'organise également les transports d'animaux avec les bénévoles. »* Certains jeunes ne repartent jamais de l'Hirondelle. Eloïse Cruiziat, 25 ans, y est aujourd'hui soigneuse. Quatre ans après son service civique, elle est responsable du pôle "mammifère", en charge à la fois des animaux et des équipes. *« Une amie m'a parlé de l'Hirondelle. J'ai tout appris ici »*, savoure celle qui doit désormais organiser les soins et les plannings de biberons pour les juvéniles. *« Jour et nuit, toutes les deux ou trois heures. Jusqu'à ce qu'ils puissent manger tout seul. »* Une énergie sans limite au profit de bébés écureuils et autres chauve-souris. *« Parmi les jeunes, on parle de plus en plus de la faune sauvage en détresse. Les générations futures seront encore plus impliquées »*, espère-t-elle. Derrière cet engouement, se cache pourtant une grande fragilité financière. *« Les soins sont gratuits, on ne facture pas, rappelle Anne Fourier. Les animaux restent 45 jours en moyenne, de 24 heures à plusieurs mois. Un animal coûte 2,30 euros par jour, 100 euros en moyenne pour le séjour. Allez trouver un vétérinaire qui pratique ces prix ! Pour bien fonctionner, il nous faudrait le double. »* Depuis des années, l'Hirondelle bat de l'aile. Une crise accentuée par de violents épisodes climatiques : les orages de grêle et, il y a deux ans, de fortes chutes de neige qui avaient

mis à terre les volières. Ces difficultés avaient contraint le centre à fermer ses portes pendant huit mois.

POUSSER LES COMMUNES À S'ENGAGER

Mais des solutions existent : pour pérenniser ses actions d'alerte, de sensibilisation du public et de suivi sanitaire, le centre pousse pour la mise en place de conventions avec les collectivités locales. Sur le même modèle que les fourrières, les communes peuvent financer à hauteur de 10 centimes par an et par habitant la prise en charge de la faune sauvage en détresse. Trois communautés de communes se sont déjà engagées, toutes situées à proximité du centre, dont celle de Saône Beaujolais et ses plus de 44 000 habitants. *« Ils rendent un service de salubrité, de santé publique. C'est normal que l'on cotise »*, s'enthousiasme Guillaume Combe, responsable développement durable de la collectivité et conscient de l'importance des enjeux de biodiversité. *« Pour nous, cela représente 4 400 euros sur le budget général, ce n'est pas rédhibitoire. C'est une question de choix politique, on peut faire des choses au niveau local sans tout attendre de l'État. »* Si les collectivités locales des autres départements se sentent moins concernées, Anne Fourier lorgne surtout vers les nouveaux élus écologistes de la métropole de Lyon (1,4 million d'habitants). À la clé : plus de 140 000 euros annuels. *« Ça sauverait le centre, clairement. Pendant les élections, ils nous avaient dit qu'ils feraient tout leur possible pour nous aider. Aujourd'hui, il n'y a pas grand chose, on a du mal à se faire comprendre. »* Le centre devrait tout de même recevoir une aide de la métropole de 20 000 euros en 2021. La région, quant à elle, a décidé de supprimer son soutien de 20 000 euros. Quant à l'État, les discussions se mettent en place progressivement. *« C'est paradoxal : nous sommes la seule structure de la région habilitée à prendre en charge les animaux mais nous n'avons pas de financement de l'État. Lors de notre dernière fermeture, 1 600 animaux n'ont pas pu être sauvés. Pour cet été, on ne sait pas comment on va faire. Si on ferme, ce sera une nouvelle catastrophe. »* Aujourd'hui, parmi la centaine de centres de soins pour animaux sauvages en France, sept sur dix sont en sursis. L'Hirondelle espère, pour le moment, passer l'hiver.

+ D'INFOS

www.hirondelle.ovh
Pour soutenir l'Hirondelle : https://bit.ly/Sauvez_Hirondelle

© Jérémy Pain

L'Hirondelle est nichée sur les hauteurs de Saint-Forgeux, à la frontière entre le Rhône et la Loire

DEMAIN SUPERMARCHÉ : la coopération, c'est son rayon !

Par Quentin Zinzius

Ouvert depuis un an à Lyon, l'épicerie collaborative de l'association Demain Supermarché rencontre un franc succès. Sa recette ? Des produits locaux et bio, et une volonté de recréer du lien avec les consommateurs, tous sociétaires de la coopérative.

Fondée en 2016, l'association Demain Supermarché a pour objectif de créer un supermarché en coopérative géré et détenu par ses clients, sociétaires. Après une première étape dans un petit local servant de point de collecte début 2018, l'association a installé une épicerie collaborative au centre du 7ème arrondissement de Lyon, en octobre 2019. Dans cet espace de 160 m² sont vendus fruits, légumes, pâtes et autres denrées alimentaires et non alimentaires, produits à proximité. *« Nous privilégions les produits locaux, et le bio autant que possible »* précise Cyrielle Taveau, embarquée dans l'aventure depuis 2 ans. *« L'idée, c'est d'offrir à tout le monde l'accès au bien manger »* reprend-elle. Et pour se faire, la coopérative n'hésite pas à casser les prix : en moyenne 20 % moins chers qu'en grande surface. Un faible coût permis par son système de fonctionnement, très éloigné du standard de la grande distribution : à raison de 3 heures par mois, chaque client doit contribuer bénévolement à la gestion de l'épicerie. Une méthode efficace, puisque la coopérative cherche un autre local pour s'agrandir. *« On avance au fur et à mesure, étape par étape »* explique Cyrielle Taveau. *« À terme, l'objectif est d'atteindre 1500m² de supermarché »* complète-t-elle. Voulant s'inscrire dans la vie de son quartier, la coopérative prévoit également l'ouverture d'un tiers-lieu comprenant une buvette, et des ateliers de fabrication et de cuisine. *« On veut vraiment recréer du lien avec les gens »* insiste Cyrielle, *« tout en s'éloignant du système de consommation classique »*. Alors, le supermarché de Demain, ça vous tente ?

©DR

Lire nos reportages sur les supermarchés coopératifs en région n°27 de Sans transition ! Paca ; et n°22 Bretagne, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.

+ D'INFOS

demainsupermarche.org

Sans transition !
Retrouvez nos autres rencontres en ligne sur les territoires de Bordeaux et Nantes !
ROB HOPKINS DIGITAL TOUR
#LYON / RÉINVENTER LA DÉMOCRATIE LOCALE
Avec la participation de GRÉGORY DOUCET, maire de Lyon / ALEX MONTVERNAY d'Alternatiba - ANV Rhône / CHARLOTTE BAZIRE de la Gonette / IWANE RIGAUT de la Légumerie - l'Oasis de Gerland / CLAUDIA STAVISKY, directrice du Théâtre des Célestins
Avec VILLE DE LYON Et ACTES SUD RCF
#ANNECY / NOURRIR NOTRE TERRITOIRE
Avec la participation de FRANÇOIS ASTORG, maire d'Annecy / LISA BIFFI de Fermaculture / MARINE BOUVIER de l'Accorderie Annecy / FRANCK DUMONTIER de la Solaire du Lac / SYLVAIN LEROUX, maraîcher
Avec ANNECY Et NATORÔPOLIS ACTES SUD
RETROUVEZ LE REPLAY DES RENCONTRES EN LIGNE SUR→ www.sans-transition-magazine.info

CHAQUE SOIR, AU MICRO DE JEAN-BAPTISTE COCAGNE
UN TOUR D'HORIZON COMPLET DE L'ACTUALITÉ RÉGIONALE
AVEC NOS 11 RÉDACTIONS EN AUVERGNE- RHÔNE-ALPES.
DU LUNDI AU VENDREDI À 18H15
Crédits Photos : Eric Garnat.
FM DAB+ MOBILE INTERNET PODCAST @RCFLyon fb.com/RCFLyon rcf.fr
RETROUVONS-NOUS LYON / 88.4 BOURGOIN-JALLIEU / 95.9 ROANNE / 88.3
SAINTE-FOY-L'ARGENTIÈRE / 101.7 TARARE / 95.1 VIENNE / 94.7 VILLEFRANCHE / 91.7
RCF RADIO
LA JOIE SE PARTAGE

PRENDRE SOIN des femmes invisibles

Par Camille Grange

C'est en plein cœur de Lyon, mais protégée du tumulte de la ville, que l'association Au Tambour ! a installé, en juillet 2020, son refuge pour les femmes victimes de la précarité, de violences ou d'isolement. Ici, elles trouvent le répit, l'échange et la bienveillance qui leur manquent au quotidien.

Nichée dans le cossu sixième arrondissement de Lyon, Au Tambour ! reçoit trois après-midis par semaine les femmes isolées. Elles sont sans-abri, victimes de violences, de la précarité, de l'isolement, et, d'ordinaire, se cachent pour (sur)vivre. Pourtant, aucune structure publique pour les accueillir n'existe dans la deuxième métropole du pays. Un site unique de bains-douches est bien accessible dans le quartier de Gerland, mais, explique Anne Kahlhoven, fondatrice de Au Tambour !, *« les femmes n'aiment pas y aller, elles ne s'y sentent pas à l'aise. C'est pour cette raison que j'ai créé l'association »*. En février 2020, la structure a reçu le soutien de la Fondation Abbé Pierre.

« PRENDRE DU TEMPS POUR ELLES »

Au Tambour ! est un lieu d'expression, de relâchement, qui permet à ces femmes d'exister à nouveau pendant quelques heures. Dans ce lieu non-mixte, elles boivent un café, discutent, et prennent une douche, sans leurs enfants si elles en ont. *« C'est un lieu dédié à l'accès à l'hygiène et au bien-être, un lieu intimiste où les femmes peuvent se déshabiller et prendre du temps pour elles »*, précise Anne Kahlhoven. Depuis son ouverture, l'association a accueilli plus de 60 femmes différentes. Au Tambour ! est aussi un projet participatif. Lors des permanences, les femmes présentes peuvent participer à des ateliers organisés avec les bénévoles : création de bougies, aquarelle, et peut-être bientôt des séances d'ostéopathie et des cours de français pour, le temps d'un instant, s'éloigner des difficultés laissées devant la porte.

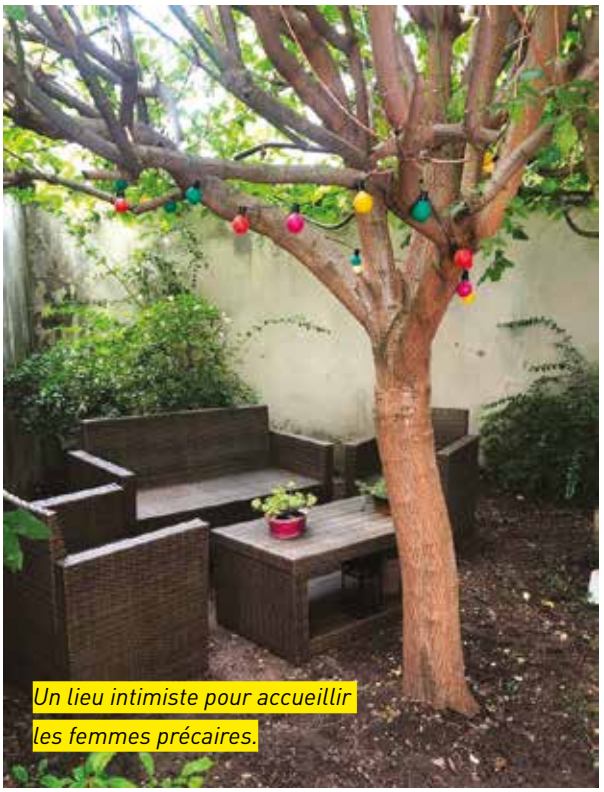

Un lieu intimiste pour accueillir les femmes précaires.

© Au Tambour

+ D'INFOS

www.autambour.fr/
Adhérer et soutenir l'association sur www.helloasso.com

Le monde d'après, on l'aurait imaginé avec moins de pauvres qu'avant.

Plus que jamais, on compte sur vous.

Faites votre don
sur **restosducoeur.org**
pour faire barrière
à cette grande épidémie
de précarité.

LES RESTAURANTS DU CŒUR
LES RELAIS DU CŒUR

Ici, on vous donne la parole. Citoyen, association, collectif, n'hésitez pas à participer à cette rubrique d'expression en envoyant vos articles à paroles-citoyennes@sans-transition-magazine.info

LE « LOUP DE VALBERG », mort dans la Haute-Gervanne

Par FNE AURA

À partir de renseignements fournis anonymement, le Groupe loup FNE AuRA informait, le 7 décembre 2020, la Direction régionale de l'OFB que le seul loup français équipé d'un collier GPS, dit « loup de Valberg » était probablement mort dans la Haute vallée de la Gervanne (Drôme). Dans sa réponse, datée du même jour, le Directeur régional de l'OFB nous indiquait qu'il ne disposait d'aucune information et en référait à la direction nationale de l'OFB responsable du loup. Un mois et demi plus tard […] Michel Castro[...], ancien berger et sympathisant de plusieurs associations de protection de la nature, récupérait un collier GPS déposé de manière anonyme, près de chez lui […]. Il prévenait la direction drômoise de l'OFB qui confirmait qu'il s'agissait du collier GPS du « loup de Valberg ». […] Les éléments qui peuvent être considérés comme certains : après avoir parcouru plusieurs centaines de kilomètres, le « loup de Valberg » est mort dans le secteur de la Haute-Gervanne, moins de quatre semaines après avoir été filmé par la Fédération départementale des chasseurs (FDC 26) dans la même zone. Les éléments considérés comme probables : le fait que le collier ait été neutralisé pour ne plus émettre, qu'il ait été détaché du cou de l'animal et qu'il ait été déposé sur un lieu précis traduisant une volonté manifeste d'informer les associations de protection de la nature, élimine le scénario de la découverte fortuite du loup tué accidentellement par un véhicule. En attendant le communiqué officiel de l'OFB, l'hypothèse retenue par FNE AuRA est le braconnage du « loup de Valberg », abattu dans la région de la Haute-Gervanne entre le début et la fin du mois de novembre 2020. […] FNE AuRA est convaincue que l'OFB fera rapidement toute la lumière sur cette affaire, dans la plus grande transparence et que, le cas échéant, une enquête sera diligentée pour retrouver et interroger le ou les auteurs du transport du collier.

+ D'INFOS

www.fne-aura.org

NON À LA FERMETURE de l'écopôle du forez !

Par France Nature Environnement Loire

La plus grande réserve ornithologique sauvage de Rhône-Alpes, est menacée de fermeture définitive. Présentation du projet : Couloir de migration, lieu de réintroduction du castor, habitat des loutres, zone préservée de la chasse… Vous ou vos enfants, en famille ou lors de sorties scolaires : vous avez peut-être déjà été séduits par ce site de biodiversité exceptionnel et unique en bord de Loire. Ancienne gravière réhabilitée en 1987 pour en faire un lieu de vie sauvage naturelle, elle a déjà permis à plus 1,5 millions de visiteurs de s'émerveiller, d'observer, d'apprendre… 760 hectares pour être en harmonie avec la nature et prendre conscience des richesses que nous offre notre fleuve Loire. Pourquoi ce risque de fermeture ? La suppression des fonds publics et l'arrêt des animations liées à la crise sanitaire du Covid mettent en péril la pérennité de ce site exceptionnel. France Nature Environnement Loire a besoin de 50 000 € pour maintenir la conservation et les activités de ce génie écologique mis en place sur ce milieu dont elle est seule gestionnaire. Amoureux de la nature, nous avons besoin de votre soutien ! À quoi servira l'argent collecté ? Pour continuer à préserver le site et ses sentiers, aménager des infrastructures adaptées aux espèces et à l'observation, poursuivre les études scientifiques et à nouveau vous recevoir, vos dons sont essentiels.

+ D'INFOS

www.fne-aura.org

COMPLÉMENTAIRES SANTÉ : Plus de 4 % d'inflation en 2021

Par UFC-Que Choisir

UFC-Que Choisir dénonce aujourd'hui une nouvelle forte hausse des tarifs des complémentaires santé en 2021, difficile à justifier alors que la crise sanitaire leur a paradoxalement été favorable. [...]. À l'issue d'un appel à témoignage visant à recueillir des avis d'échéance de complémentaires santé pour 2020 et 2021, l'UFC-Que Choisir a pu étudier 623 contrats individuels, provenant de 123 organismes complémentaires différents. Leur analyse permet de mettre en évidence une inflation médiane des assurances santé de 4,3 % en 2021, soit trois fois plus que l'augmentation du pouvoir d'achat des Français espérée cette année, et qui poursuit tristement les hausses massives de cotisations de ces dernières années (respectivement 4 % et 5 % en 2019 et 2020). Cette augmentation pèse lourd, en période de crise, sur le budget des ménages, puisqu'elle correspond à un surcoût annuel médian de 79 euros, qui dépasse même les 200 euros pour près d'un assuré sur cinq. […] Déterminée à ce que les consommateurs puissent bénéficier pleinement de la réforme de la résiliation à tout moment, l'UFC-Que Choisir demande au gouvernement :

- D'encadrer par la réglementation la comparabilité et la lisibilité des offres d'assurance complémentaire ;
- D'assurer une meilleure transparence sur les frais de gestion, avec une information sur le *«taux de redistribution »* disponible sur le site internet des complémentaires, en plus des documents déjà concernés par la publication des ratios ;
- De permettre l'accès aux contrats et tarifs des complémentaires sans avoir à renseigner des informations personnelles (numéro de téléphone, courriel, etc.).

+ D'INFOS

www.quechoisir.org

BÉTON LYONNAIS au tribunal pour diffamation

Par Lyon Climat

Le 10 janvier devait se tenir au Palais des 24 colonnes le procès en appel de Béton Lyonnais, qui attaquait en diffamation une riveraine soucieuse de la préservation de l'eau potable du Grand Lyon, qui a lancé une pétition en ligne reprenant les mises en demeures de la DREAL pour dénoncer publiquement ses agissements. Bien qu'ayant perdu en première instance au vu des preuves irréfutables de la riveraine, l'entreprise continue à celle-ci en la poursuivant en appel. Une preuve de plus de son acharnement contre celle et ceux qui osent s'opposer à ses pratiques aussi dangereuses pour l'environnement qu'illégales. Le procès a été reporté au Mardi 6 avril, afin de donner plus de temps au juge pour analyser le dossier. Ce sera donc quelques mois d'incertitude de plus pour la riveraine, déjà engagée dans de multiples procédures pour dénoncer les agissements de béton lyonnais depuis plus d'un an. Nous espérons que cette nouvelle date pourra enfin mettre Béton Lyonnais hors jeu !
En attendant, continuons de nous opposer aux agissements illégaux de l'industriel.

+ D'INFOS

de Lyon Climat
Pétition en ligne sur :
www.change.org/p/protégeons-l-eau-potable-de-lyon

Pêches destructrices dans les aires marines protégées : LES CHIFFRES CHOCS

Par France Nature Environnement

Réellement préservées, les « aires marines protégées » ? France Nature Environnement a mené l'enquête : on pêche presque autant dans les aires marines protégées du golfe de Gascogne qu'en dehors. Et avec les mêmes méthodes de pêche destructrices.

Ici, nous donnons la parole à nos partenaires, dont nous partageons les valeurs. En vous abonnant à Sans Transition ! (page 82), vous pouvez financer les actions d'Attac, FNE ou ATD Quart Monde sur votre territoire.

LES AIRES MARINES PROTÉGÉES N'EMPÊCHENT PAS LES PÊCHES DESTRUCTRICES

Les scientifiques sont formels : la principale cause de dégradation des océans est la surpêche et le recours à des techniques de pêche destructrices. Alors que l'état de la biodiversité marine dans l'espace maritime français est particulièrement préoccupant, une limitation des impacts de la pêche et une protection des zones les plus vulnérables semble indispensable. Ça tombe bien : 23,5% des mers françaises sont classées en *« aires marines protégées »*. Mais ce statut suffit-il réellement à préserver la biodiversité de nos océans ? Au moyen d'une carte détaillant le nombre d'heures de pêche exercées entre 2015 et 2018 dans les aires marines protégées du golfe de Gascogne, France Nature Environnement dresse le bilan de quatre méthodes de pêche dont les impacts sur les milieux marins sont avérés : le chalut pélagique, les filets maillants, le chalut de fond et la pêche à la drague. Rien qu'en 2018, on évalue à plus de 174 000 le nombre d'heures de pêches destructrices dans ces aires protégées, contre 235 000 en dehors !

Concrètement, le chalut pélagique et les filets maillants capturent de nombreuses espèces non ciblées comme les tortues, les requins, les dauphins… ces derniers, pourtant protégés par la loi, sont capturés par milliers chaque année et meurent, pris au piège dans ces filets. Le chalut de fond et la pêche à la drague, de leur côté, raclent les fonds marins et ont des conséquences dramatiques sur les organismes et les habitats, comme les récifs et les bancs de sable.

DES AIRES PROTÉGÉES QUI PASSENT TOTALEMENT À CÔTÉ DE LEUR OBJECTIF DE PROTECTION

Ironie de l'histoire : ces aires protégées du golfe de Gascogne ont été spécifiquement créées pour protéger plusieurs espèces et habitats, qui sont directement impactés... par les méthodes de pêche toujours en cours dans ces zones. Autrement dit, rien n'a changé depuis leur création. En toute logique, ces méthodes de pêche devraient être interdites dans ces zones protégées du golfe de Gascogne. En effet, pour être autorisée, une activité doit avoir fait l'objet d'une évaluation des incidences au préalable. Ici, elles n'ont jamais été réalisées... Pour certaines zones, cette évaluation se fait attendre depuis de nombreuses années. Une attente délibérée ? Quoi qu'il en soit, au vu des impacts connus de ces pêches sur les espèces et habitats présents dans ces zones, les études à venir ne peuvent que conduire à leur interdiction. Après plusieurs interpellations, la France consent enfin à lancer ces évaluations dans un délai de 5 ans... Et laisse les comités de pêche les réaliser, sans se soucier du conflit d'intérêt évident.

+ D'INFOS

Pour découvrir la carte interactive : fne.asso.fr/devine-ou-je-vais-pecher

LES RICHES ET LES MULTINATIONALES SONT LES PROFITEURS DE LA CRISE : à eux de payer la dette Covid !

Par ATTAC

Le gouvernement a donné mandat à la commission Arthuis de proposer des mesures pour une *« remise en ordre des finances publiques »*, afin de rembourser la dette-Covid, sans augmenter les impôts (donc sans revenir sur la suppression de l'ISF et la mise en place du prélèvement forfaitaire unique ni sur la baisse de l'impôt sur les bénéfices des sociétés), grâce à *« une gestion plus rigoureuse des dépenses publiques »* et des « réformes structurelles », comme celle des retraites.

Attac a publié ce mardi une note intitulée *« Qui doit payer la dette Covid ? »* pour déconstruire cette fausse évidence.

La dette-Covid ne doit pas être instrumentalisée pour renouer avec les politiques néolibérales et l'austérité budgétaire dont la crise sanitaire a démontré les effets tragiques sur les inégalités, sur l'hôpital public et notre système de santé. Il existe des politiques alternatives face à la dette-Covid, utilisant les leviers monétaire et fiscal, pour développer les politiques publiques nécessaires à notre avenir.

Tandis qu'un million de français sont tombés sous le seuil de pauvreté depuis le début de la crise du Covid, les milliardaires français ont déjà retrouvé leur niveau de fortune d'avant la crise. Il serait inacceptable que ce soient aux *« Premiers de corvée »* de rembourser la dette Covid, alors que celle-ci a été creusée par des aides massives accordées aux grandes entreprises multinationales sans contrepartie sociale, fiscale et écologique. Cela a favorisé une explosion des inégalités en faveur des actionnaires. C'est aux profiteurs de la crise de payer la dette Covid !

Actuellement le coût de la dette publique diminue, même si la dette augmente, car l'État s'endette à des taux d'intérêt négatifs à la suite de la politique monétaire menée par la banque centrale. Pour Attac, l'objectif est de réduire l'emprise des marchés financiers sur les politiques publiques.

Reprendre le contrôle de la dette publique passe par un audit citoyen sur la dette, une restructuration et une annulation partielle de la dette détenue par la BCE en fonction d'objectifs écologiques, le financement monétaire des dépenses publiques prioritaires, et la réduction de la dette détenue par les créanciers étrangers.

Il est également urgent de mobiliser la politique fiscale face à la crise. Nous proposons que soit instaurée une *« contribution pour le remboursement de la dette-Covid »* (CRDC), qui répond à l'objectif prioritaire de justice fiscale, et sera payée par les grandes entreprises et les ménages les plus riches.

Contrairement à l'injuste CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale) que le gouvernement souhaite prolonger, la CRDC aurait une double caractéristique : elle sera acquittée par les ménages et les entreprises ; elle exemptera les pauvres, les classes moyennes et les PME qui ont payé un lourd tribut aux politiques de rigueur budgétaire et salariale depuis la crise de 2007-2008.

Au-delà de la CRDC, dont l'objet est spécifique (payer la dette Covid), une réforme globale de notre système fiscal s'impose pour restaurer la justice fiscale et financer les politiques publiques dont la crise sanitaire a montré le rôle stratégique.

À LIRE

Qui doit payer la dette Covid, sur www.france.attac.org

LES ASSISTÉS de la France d'en haut

Par Noam Leandri et Louis Maurin, président et directeur de l'Observatoire des inégalités.

La France est un pays dans lequel vivent beaucoup d' *« assistés »*. C'est une bonne chose : la solidarité nationale nous permet d'être globalement mieux logés, mieux soignés, réduit le nombre de familles à la rue, etc. Mais le soutien de la collectivité ne se résume pas aux plus pauvres, loin s'en faut. Le haut de la hiérarchie sociale fait la leçon à une France qui peine à boucler ses fins de mois, alors qu'il profite largement de nombreux soutiens, tant de notre modèle social et que des entreprises. Comment évaluer le nombre d'*« assistés »* par la collectivité que compte notre pays ? En adoptant une vision restrictive, on peut y inclure les titulaires des prestations sociales, qu'elles soient universelles (comme les allocations familiales) ou ciblées sur les plus modestes (les allocations logement par exemple). Les minima sociaux font vivre 6,9 millions de personnes – soit 10 % de la population – d'après le ministère des Solidarités (donnée 2018). [...]

La critique de *« l'État-providence »* – un système développé de protection sociale – remonte à la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Mais contrairement à une idée reçue, les pauvres d'aujourd'hui avec leurs 500 euros mensuels de revenu de solidarité active (RSA) sont loin d'être les seuls à bénéficier de ce système. Retraites, remboursements de soins, allocations chômage ou allocations familiales : les catégories aisées profitent aussi très largement de l'argent distribué par la collectivité. Parmi les trois millions de chômeurs et les quinze millions de retraités, on ne compte pas uniquement des catégories populaires, tant s'en faut. Certaines aides sont même ciblées sur les plus riches. C'est le cas par exemple des très nombreuses réductions d'impôts (aussi appelées *« niches fiscales »*). Elles vont coûter en 2021 la bagatelle de 86 milliards d'euros à la collectivité en pertes de recettes. Le recours aux femmes de ménage et autres personnels à domicile par exemple est largement subventionné[1]. En 2021, à elle seule, cette niche fiscale va coûter 3,8 milliards d'euros de recettes à l'État ! L'équivalent de ce que coûterait un minimum social à destination des jeunes de 18 à 24 ans qui en demeurent exclus aujourd'hui. [...] Tout en critiquant le *« haut »* niveau de protection sociale dont disposent les plus faibles, les hauts dirigeants négocient pour eux-mêmes des protections gigantesques financées par leur entreprise, qui les mettent à l'abri pour plusieurs générations en cas de départ involontaire. Ainsi l'ancien patron d'Airbus, Tom Enders, débarqué en avril 2019, a reçu 37 millions d'euros d'indemnités de départ, plus de 20 siècles de smic. Il touchait déjà un revenu de plus de 3 millions par an. Au-delà, les revenus que certains grands patrons s'octroient suffisent à les protéger du besoin pour plusieurs générations. François-Henri Pinault, président de Kering (luxe) a perçu en 2019 pas moins de 22 millions d'euros de bonus pour avoir *« rempli ses objectifs »*. L'équivalent de 1 200 ans de smic. [...]

[1] Voir *Le retour des domestiques*, Clément Carbonnier et Nathalie Morel, La République des idées-Seuil, novembre 2018.

+ D'INFOS

Lire la tribune intégrale sur www.inegalites.fr/Les-assistes-de-la-France-d-en-haut

SANS-TRANSITION-MAGAZINE.INFO

Découvrez et (re)découvrez nos ÉMISSIONS DE LA RÉDACTION en ligne :

Voyage en Transition et Le Web Sonne

Dernière en date : *Voyage en Transition* avec Rob Hopkins. Soit 1h de rencontre et d'échanges avec l'initiateur du mouvement mondial des Villes en transition autour des questions de solidarité et de réduction des inégalités pour penser la ville de demain. Avec le soutien de la Fondation Macif.

Digital Tour avec Rob Hopkins : Le replay

Rob Hopkins était aussi avec nous fin janvier pour notre Digital Tour, un cycle de conférences en ligne. Vous avez été près de 35 000 à nous suivre sur les différents réseaux. À voir et à revoir en replay :

- **« Réinventer la démocratie locale »**. Comment à notre échelle de citoyens et d'élus, pouvons-nous penser la transition et œuvrer en sa faveur ? Avec des acteurs du territoire Lyonnais.
- **« Pour une transition joyeuse et collective »**, avec l'intervention d'acteurs locaux nantais engagés dans la transition.
- **« Les jeunes pour le climat »**. Une conférence et un temps d'échanges entre Rob Hopins et les jeunes Bordelais autour des préoccupations qui mobilisent les jeunes à travers le monde.
- **« Nourrir notre territoire »**, l'occasion de revenir sur la place de l'agriculture urbaine dans notre alimentation et sur les questions de souveraineté alimentaire, avec des acteurs locaux d'Annecy.

Le replay du Rob Hopkins Digital Tour à retrouver sur www.sans-transition-magazine.info

Des rencontres en partenariat avec les villes de Lyon, Annecy, Bordeaux et Nantes métropole, ainsi que Biocoop, Biocoop restauration et Actes Sud.

Des chroniques littéraires inédites sur le web

L'équipe rédactionnelle de *Sans transition !* vous offre quelques chroniques en exclusivité sur son site. Retrouvez notamment celle de *#Balance ta bulle*, une anthologie de 62 dessinatrices qui témoignent du harcèlement et des violences sexuelles. Mais aussi *L'abondance frugale comme art de vivre. Bonheur, gastronomie et décroissance* de Serge Latouche, un essai inédit sur la gastronomie et la joie. Ou encore, *Sidération et Résistance. Face à l'événement 2015-2020* de Frédéric Worms, un recueil de chroniques pour le journal *Libération* parues entre 2015 et 2020. De l'attentat de Charlie Hebdo jusqu'à la pandémie, en passant par # MeToo ou l'incendie de Notre-Dame, autant d'événements qui nous ramènent inexorablement à une même question : après le choc, comment répondre et réagir ? Instructif !

Et aussi...

À lire sur notre site, un article pour comprendre l'utilité du lancement de l'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie, un outil développé par le Réseau Action Climat France pour la transition écologique et énergétique des territoires. L'objectif en bref ? Rendre transparentes, pour le citoyen, les politiques des territoires choisies en vue de la transition, et analyser les évolutions réalisées vis-à-vis des objectifs fixés dans les politiques régionales.

SANS TRANSITION ! S'ENGAGE

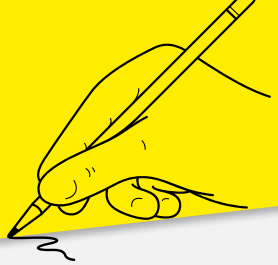

Sans transition ! prend le parti de relayer les idées défendues, soutenues ou combattues par la société civile, en faveur d'une transition sociale et écologique. Parce que nous sommes un magazine engagé, nous apposons désormais notre signature à certaines causes, que nous faisons le choix de partager dans cette rubrique.

Ce mois-ci, nous signons :

RETRAIT DE LA LOI DE SÉCURITÉ GLOBALE, défense des libertés publiques et de la démocratie

Coordination 31 Retrait loi Sécurité globale de Haute-Garonne a lancé cette pétition adressée à Emmanuel Macron.

[...]

Cela fait désormais plus de dix mois que nous vivons sous un régime d'état d'urgence dit sanitaire, dirigé par le Conseil de défense nationale et un Conseil scientifique placés sous la houlette directe d'Emmanuel Macron. Tout laisse augurer que ce régime de restriction drastique des libertés publiques durera encore plusieurs mois, le projet de loi sur la sécurité globale renforçant et pérennisant la toute-puissance de l'exécutif.

La Commission Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) et la Défenseure des droits, ignorés par le président de la République, s'en sont étonnés et ont fait part publiquement de leurs interrogations, constatant tous deux une dérive autoritaire stupéfiante. Ainsi, le président de la CNCDH souligne : *« En temps de paix, la République n'a jamais connu une telle restriction des libertés […] La CNCDH met en garde contre la banalisation de l'état d'urgence. La banalisation de mesures restrictives des libertés n'est pas admissible. L'urgence ne peut pas être un état permanent. »* La Défenseure des droits relève de son côté : *« […] entre contraintes sanitaires et impératifs économiques, il n'a été laissé que peu de place à la défense des droits et libertés qui sont pourtant au fondement de notre État démocratique et de notre République […] »*. La Défenseure des droits pointe trois domaines particulièrement visés :

1. la liberté d'aller et venir ;
2. la liberté de réunion ;
3. la liberté de manifestation

[...] On doit y ajouter encore la liberté d'expression et la liberté d'information, muselées de fait par cette loi. [...] Pour toutes ces raisons, les soussigné.e.s soutiennent le mouvement uni d'associations et d'organisations de la Haute-Garonne qui se constitue autour de l'exigence du retrait de la loi de sécurité globale, des revendications de défense des libertés publiques et de la démocratie, contre l'instauration du *« coup d'état permanent »*. Pour notre part nous considérons que sont aujourd'hui menacés les principes fondamentaux hérités de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, qui permettent aux intérêts contradictoires de s'exprimer, de s'organiser et de se manifester.

Nous réclamons par conséquent :

- le retour à un respect intégral des libertés démocratiques
- le retrait du projet de loi sur la sécurité globale.

Signez la pétition sur Change.org

© Stéphane Cojot-Goldberg

LUCIE PINSON
« la finance, un levier majeur de la transition »

Propos recueillis par Élodie Crézé

Fondatrice de l'ONG Reclaim Finance en mars 2020, auparavant membre des Amis de la terre, Lucie Pinson milite pour que la finance se mette au service du climat et se désinvestisse des énergies fossiles. En novembre 2020, elle reçoit le prix Goldman, équivalent du Nobel de l'environnement. Un encouragement à poursuivre son combat.

© Stéphane Cojot-Goldberg

LUCIE PINSON :

« la finance, un accélérateur de transition »

Propos recueillis par Élodie Crézé

« *La finance au service du climat* », tel est le slogan de l'ONG Reclaim Finance, créée par Lucie Pinson, récompensée du prestigieux prix Goldman en novembre 2020. Celle qui mène une croisade contre les énergies fossiles a déjà obtenu quelques belles victoires auprès du quatrième secteur bancaire mondial, la place financière parisienne. Des dizaines d'acteurs financiers se sont ainsi engagés à sortir du charbon…

Pourquoi avoir créé l'ONG Reclaim Finance ?

Très peu d'ONG travaillent sur le dossier financier[1], alors que je considère que c'est un levier majeur pour régler certains problèmes. Il peut être un véritable accélérateur de la transition. On peut le comprendre mathématiquement : il y a des milliers de projets d'énergies fossiles auxquels il faut s'opposer pour éviter leur développement, et il en existe un nombre encore plus important déjà en opération, qu'il va falloir arrêter. Or on ne dispose pas des ressources pour s'attaquer à ces milliers de projets un par un. Néanmoins, on se rend compte qu'on trouve les mêmes banques, quelques dizaines, internationales, impliquées derrière les projets ou les entreprises qui les portent, et un nombre encore plus restreint d'assureurs. Il est donc intéressant de passer par le levier financier.

Comment travaillez-vous ? Vous proposez une double approche…

Nous travaillons sur l'ensemble des acteurs de la finance (investisseurs, assureurs, banques centrales, agences de notation, courtiers, etc) mais aussi sur les questions de régulation, la stratégie de finance durable de l'Union européenne, tout un écosystème influent pour accélérer la transition écologique. Notre approche est peu répandue : nous sommes à la fois une ONG et un *think thank*. Une ONG, d'abord, car nous dénonçons – avec le *Name and shame* - les pratiques des acteurs financiers, leur responsabilité, leur inaction, le fait qu'ils aient financé pendant des années le dérèglement climatique et qu'ils continuent dans la majeure partie des cas à aggraver la situation. On pointe du doigt les responsables, on nomme, on compare. Mais nous faisons aussi des propositions aux acteurs financiers ! Nous partons en effet d'un constat : si l'on veut limiter le réchauffement climatique, cela implique de contrôler au maximum l'impact des mastondontes financiers - la France représente le 4e secteur bancaire le plus important au monde. L'idée de notre

think thank : produire de l'expertise et présenter des mesures à adopter aux acteurs financiers. Certains diraient que cela se rapproche d'un rôle de consultant, sauf que nous sommes totalement indépendants.

Expliquez l'intérêt de votre méthode, le *Name and Shame* ?

C'est une contrainte très importante en termes d'image ! Les établissements financiers investissent énormément dans leur réputation. Aujourd'hui, alors que la lutte contre le réchauffement climatique est une problématique majeure de la population française, de leurs clients, de leurs salariés actuels et futurs, la capacité à maintenir leur part de marché et à attirer les meilleurs talents va dépendre aussi de la manière dont leur image sera défendue publiquement. Dans ce contexte, lorsqu'une ONG publie des rapports, expose l'écart entre les pratiques et les discours, cela s'avère douloureux. Pour politiser et réhumaniser notre combat, nous nous attaquons à de nombreux projets très concrets, avec des impacts humains et sociaux. Par exemple, nous allons rendre public l'EACOP de Total[2] dans l'Afrique des Grands lacs, en évoquant le sort des personnes déplacées, son impact sur la biodiversité, les violations du droit de l'homme et celle du climat, afin de rendre le sujet accessible au plus grand nombre. Et du coup plus dangereux pour l'image de l'acteur financier.

© Pixabay

Vous avez pu obtenir de grandes victoires sur le charbon[3]. Malgré tout, il reste beaucoup de progrès à faire sur les énergies fossiles. Et le soutien français aux énergies fossiles à l'étranger se poursuit par le système de garanties d'exportation.

Exact. En 2017, lors du *Climate Finance day*, le ministre Bruno Le Maire déclarait : *« la finance sera verte ou ne sera pas »*... Le problème est qu'il n'existe absolument aucune mesure contraignante pour les acteurs financiers français. Le ministre avait aussi déclaré que si les acteurs financiers n'adoptaient pas de politique de sortie du secteur du charbon, il le rendrait contraignant. Il a finalement laissé le sujet aux fédérations professionnelles qui ont élaboré une déclaration commune le 2 juillet 2019 en faveur de la finance verte. Elles s'engageaient à ce que leurs membres adoptent des politiques de sortie de charbon dans un délai d'un an. Nous sommes en 2021, et au final, seules 17 politiques suffisamment robustes ont été adoptées par des acteurs financiers, tandis que beaucoup d'autres restent trop fragiles, voire

Si 16 groupes financiers français se sont récemment engagés à à sortir du charbon, les institutions financières françaises restent parmi les plus grosses financeuses mondiales des énergies fossiles.

« Le climat s'est imposé sur l'agenda du secteur financier. Mais il n'y a pas encore de changement radical au niveau des pratiques. »

1. L'association les Amis de la terre, au sein de laquelle Lucie Pinson a travaillé de 2013 à 2017, s'attaque à la finance mais uniquement celle des banques.
2. Il s'agit d'un projet de construction d'un oléaduc géant de brut chauffé.
3. Depuis 2015, Lucie Pinson a obtenu des résultats – 16 groupes financiers français se sont engagés à à sortir du charbon (dont Crédit agricole, AXA, BNP, Société générale) en excluant de leur portefeuille les entreprises impliquées dans de nouveaux projets et en demandant aux autres de présenter des plans de sortie de cette énergie. 43 autres banques et assureurs internationaux ont décidé de s'aligner sur cette politique.

© Pixabay

L'Arctique est convoité pour les énergies fossiles. Les banques françaises ont accordé 50 milliards aux entreprises qui y développent des projets sur les 10 dernières années.

inexistantes. Pourtant, aucune sanction n'est tombée... Bruno Le Maire s'est contenté d'appeler les acteurs financiers à aller plus loin, à adopter des mesures sur les gazs et pétroles non conventionnels. En effet, il faut agir là-dessus. Mais on n'a pas encore fini notre travail sur le charbon ! Je doute que ce nouvel appel soit davantage suivi...

Y a-t-il tout de même un début de prise en compte du changement climatique par le secteur financier ?

Par rapport à 2015, le climat s'est imposé sur l'agenda du secteur financier. Mais il n'y a pas encore de changement radical au niveau des pratiques. Il existe un mouvement grandissant pour que les rémunérations des PDG dépendent de l'atteinte d'objectifs en matière climatique, mais pour l'instant ce n'est pas le cas. Il va aussi falloir revoir les dispositifs de décision en interne : comment en vouloir à un trader ou à un chargé d'affaires de ne pas prendre le climat comme moteur de décision, si sa prime à la fin du mois est basée sur sa capacité à faire du chiffre ? À partir du moment où l'on reste sur ces indicateurs, on n'arrivera pas à remettre la finance dans le bon chemin... De la même manière, de plus en plus d'acteurs financiers, de gouvernements et d'acteurs économiques, s'engagent à atteindre la neutralité carbone. Sauf que cette neutralité carbone ne pourra être atteinte que si nous prenons dès maintenant les mesures pour se mettre en transition, à commencer par arrêter d'aggraver la situation climatique ! On ne parle même pas de faire en sorte de décarbonner, mais déjà, arrêtons d'en rajouter !

Justement, pensez-vous que la pandémie soit l'occasion de rectifier le tir en matière de transition écologique ?

La pandémie aurait pu représenter une opportunité pour reconstruire un monde plus vert ou accorder des financements plus conditionnés. Malheureusement, on a vu sur les plans publiques qu'au niveau de la France notamment, seuls 28 % des soutiens du plan de relance ont été écoconditionnés... contre les 2/3 qui ne l'ont pas été. Cela signifie qu'on soutient une économie telle qu'elle est aujourd'hui, qui s'enfonce dans les émissions et aggrave la situation en matière climatique. Le Haut conseil pour le climat l'a reconnu : on ne peut pas parler de neutralité des financements, les activités neutres n'existent pas ! Quant aux acteurs financiers, on a vu des engagements sur le long terme (neutralité carbone, etc) mais à court terme, c'est catastrophique. Les banques ont redoublé leurs financements aux énergies fossiles ! Elles devraient pourtant conditionner leurs prêts aux agences pétrolières et gaziaires à un arrêt du développement de nouveaux projets dans les énergies fossiles et à une réorientation des investissements vers les énergies renouvelables. Or cela, on ne l'a pas vu. Alors que pour radicalement changer nos pratiques, éviter un emballement du climat et ainsi limiter la température à 1,5 degrés, ce n'est pas en 2100, c'est maintenant ! Les scientifiques du GIEC nous ont bien dit en 2018 que nous avions 10 ans pour agir...

« Il existe un mouvement grandissant pour que les rémunérations des PDG dépendent de l'atteinte d'objectifs en matière climatique »

En décembre 2020, vous avez publié avec 17 ONG, *Five years lost*, un rapport accablant, notamment pour les institutions financières françaises, qui sont parmi les plus gros financeurs mondiaux des énergies fossiles.

Oui, les trois plus grosses banques françaises figurent dans le top 20 du financement des énergies fossiles ; BNP dans le top 10 ! Le problème, c'est le soutien de cette dernière aux majors pétrolières ou gazières. BNP Paribas a adopté des politiques sur le charbon, sur le pétrole et les gazs non conventionnels, mais cette dernière politique exclut essentiellement les projets dans les sables bitumeux, gaz de schiste, ou en Arctique, ainsi que les entreprises très exposées à ces secteurs. Sauf qu'en réalité, parmi ces entreprises, on trouve beaucoup de majors pétrolières et gazières. Elles sont très diversifiées, souvent l'Arctique ne représente qu'une petite partie de leur activité. Du coup elles ne sont pas inquiétées par les politiques adoptées par les acteurs financiers français ou internationaux et *in fine* BNP Paribas est l'un des plus gros financeurs de l'expansion des énergies fossiles. Les banques françaises, c'est 50 milliards de dollars accordés aux entreprises qui développent des projets en Arctique sur les 10 dernières années.

Malgré tout vous restez combative ?

Il faut se battre le plus possible pour éviter un maximum de dégâts. Notamment dans un souci de justice climatique. Les dérèglements climatiques sont déjà là, ils impactent des millions de personnes et il nous faut éviter d'aggraver encore plus la situation au nom de ces personnes-là. Mon espoir, même si à mon sens les 1,5 degrés seront dépassés, réside dans le fait que les acteurs financiers français ont compris ce qu'il fallait faire sur le charbon. Le problème reste leur manque de volonté. Il faut leur mettre le plus de pression possible pour les pousser à adopter les solutions qu'ils connaissent. Il serait malsain de tomber dans la culture de la défaite. Gardons en tête qu'il y a 10 ans, les acteurs financiers ne voulaient même pas discuter de leur responsabilité sur le réchauffement climatique ! Il n'y a pas de fatalité. Il faut continuer d'interpeller les mastodontes.

+ D'INFOS

reclaimfinance.org

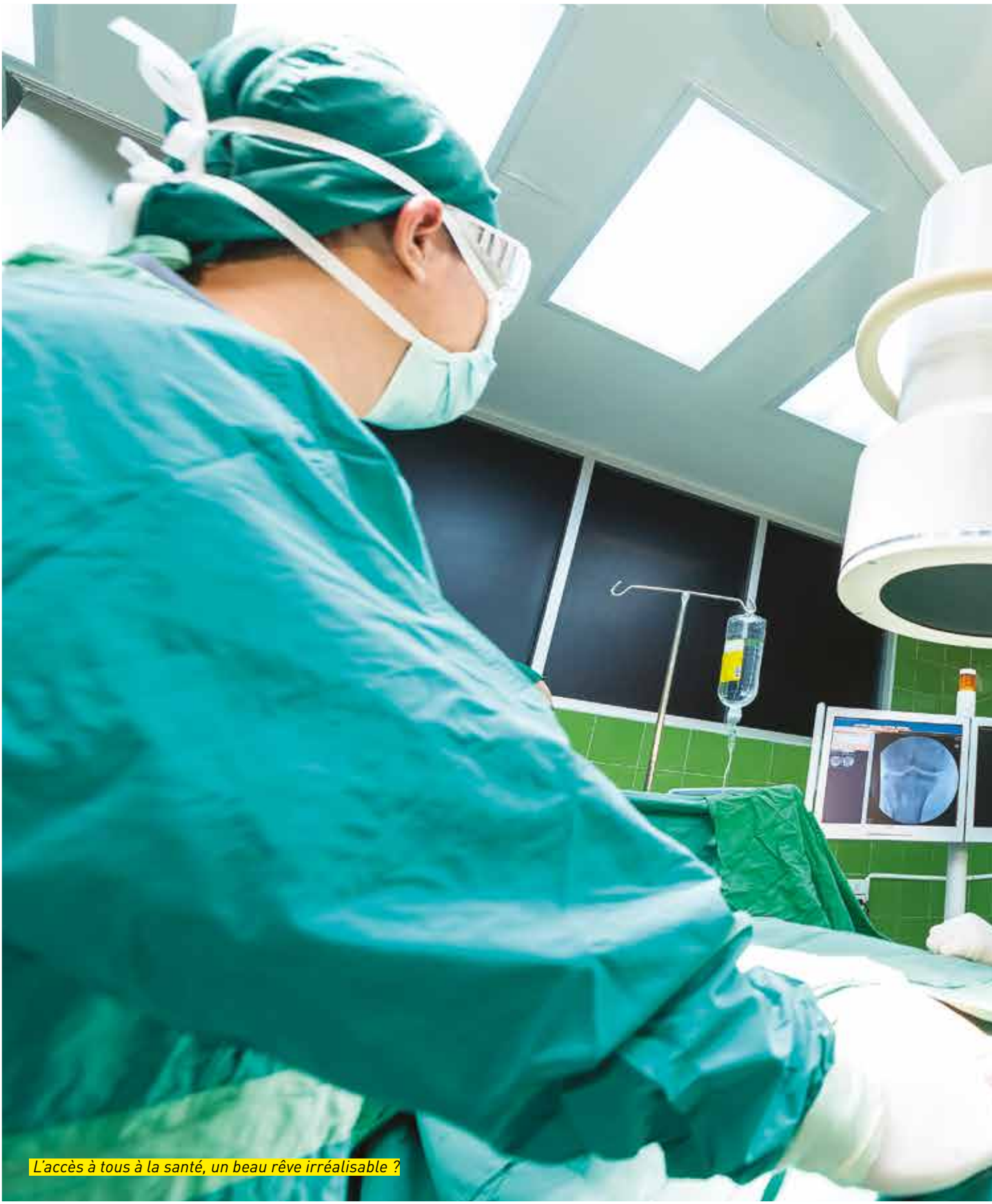

L'accès à tous à la santé, un beau rêve irréalisable ?

© Pixabay

PAUVRETÉ ET SANTÉ : l'impossible équation ?

Par Guillaume Bernard

La France, un des meilleurs systèmes de santé au monde. Et pourtant… La crise de la Covid-19, qui frappe plus durement les personnes précaires, pointe les failles de ce système. Car l'accès aux soins reste bien souvent un luxe étranger aux plus démunis.

PLUS PAUVRES et plus exposés aux maladies

Par Guillaume Bernard

La Covid-19 nous rappelle à quel point une pandémie touche avant tout les plus fragiles. Logement, âge ou encore situation professionnelle, nous passons en revue les facteurs socio-économiques qui creusent les inégalités en matière de santé. Car une fois encore le constat est là, terrible : plus on est pauvre, plus on est malade !

Pour les personnes précaires, les réservations en ligne pour se faire vacciner contre la Covid seraient un « non-sens » selon certains professionnels de santé.

©Pixabay

Plus encore que les autres départements, la Seine-Saint-Denis n'était pas prête à affronter l'épidémie de Covid-19. Les chiffres de mortalité le montrent. Entre le 1er mars et le 19 avril 2020, le nombre de morts dans le 93 a augmenté de 134 % par rapport à l'année précédente, d'après une étude publiée fin juillet 2020 par l'Institut national d'études démographiques (Ined). Le département devient alors le deuxième département où la Covid fait le plus de morts après le Haut-Rhin. Et ce n'est pas un hasard. La Seine-Saint-Denis concentre les différents paramètres identifiés par l'Insee comme augmentant les inégalités sociales de santé : situations de surexpo-

©Pixabay

sition à la maladie, concentration de publics vulnérables et manque d'accès aux soins. De fait, c'est le département qui présente le plus haut taux de pauvreté de France métropolitaine et se trouve également parmi les plus densément peuplés. Sa situation nous rappelle à quel point nous sommes loin d'être tous égaux en matière de santé.

LOGEMENTS SURPEUPLÉS

Les personnes qui vivent dans des logements surpeuplés sont plus exposées aux maladies. Qu'est-ce qu'un logement surpeuplé ? Tout logement abritant plusieurs personnes et offrant moins de 18 m² à chacune (définition l'Insee). En France, plus de cinq millions de personnes sont concernées. Or une enquête EpiCov de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), parue en octobre 2020, démontre que ces personnes ont été deux fois plus touchées par la Covid-19 que les autres. Promiscuité oblige. « *Il existe des logements où les gens étaient confinés à quinze, certains payaient la location d'un balcon !* », témoigne Paulo, éducateur en prévention spécialisé, implanté dans un quartier populaire de Seine-Saint-Denis. Bien entendu, plus un territoire est pauvre et dense, plus il est sujet au surpeuplement. Dans le 93, 20,6 % des logements sont surpeuplés contre 12,7 % en moyenne en Île-de-France et 5 % en France. La cohabitation multigénérationnelle, également plus élevée que dans les autres départements, a exposé encore davantage les personnes âgées à la maladie, rappelle l'Institut national d'études démographiques (Ined). Pour les sans-abri, la réalité est encore pire. Médecins Sans Frontières s'est intéressé, dans une étude d'octobre 2020, aux personnes en grande précarité hébergées dans des

Pour les sans-abri, ou les personnes en situation de grande précarité parfois hébergées dans des lieux de promiscuité, l'exposition au virus reste bien plus importante que pour le reste de la population.

lieux de promiscuité en Île-de-France. Sur les 818 interrogées durant l'été, plus d'une sur deux a été testée positive au virus, contre 10 % pour le reste de la population francilienne.

EXPOSITION À LA MALADIE ET FACTEURS AGGRAVANTS

Si on dispose de statistiques montrant que les mal logés ont été davantage touchés par la Covid que les autres, il n'est pour l'heure pas possible de *« distinguer les décès survenus au cours de la période selon la profession »*, prévient l'Insee dans son portrait social de la France 2020. Néanmoins, l'institut de statistiques s'empresse d'ajouter : *« on sait déjà en revanche que certains ont été plus exposés que d'autres »*. C'est le cas du personnel soignant - composé à 70 % de femmes - mais également des ouvriers et employés qui ont moins bénéficié du télétravail que les autres. Pendant le confinement, seul un tiers des cadres ont été obligés de sortir de chez eux contre les trois quarts des employés et 96 % des ouvriers, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). L'Insee démontre également que les personnes d'origine étrangère vivant en France sont davantage mortes de la Covid que les autres. En mars et avril 2020, les décès ont augmenté de 54 % pour celles nées au Maghreb, de 114 % pour les autres pays d'Afrique, et de 91 % pour l'Asie, contre 22 % pour celles nées en France. Cela s'explique par le fait qu'elles habitent bien souvent en Île-de-France, région particulièrement touchée par le virus. Enfin, nous ne sommes pas non plus égaux face aux facteurs aggravants. Les 20 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles souffrent 1,5 fois plus d'obésité ou d'une pathologie augmentant les chances de

> ***« Le manque d'accès au soin pour les populations les plus précaires devient criant lorsque apparaît un produit médical prisé, ici, en l'occurrence, un vaccin. »***

©Pixabay

Les ouvriers et les employés qui ont moins bénéficié du télétravail ont été plus exposés à la Covid-19 que les cadres.

© Pixabay

Les 20 % de personnes les plus précaires souffrent 1,5 fois plus d'obésité ou d'une pathologie augmentant les chances de développer une forme grave de la Covid que les 20 % les plus riches. (Insee)

développer une forme grave de la Covid (antécédents cardiovasculaires, diabète) que les 20 % les plus riches, assure l'Insee. Bref, là encore les inégalités sont cruelles.

QUEL ACCÈS AU VACCIN ?

Ces personnes seront-elles alors, naturellement, les premières soignées en tant que public à risque ? Eh bien non. Début février, alors que le vaccin est disponible depuis bientôt deux mois, c'est la panique en Seine-Saint-Denis. Les médecins constatent que la population du département ne parvient pas à prendre rendez-vous et leurs centres de vaccination sont en réalité remplis de... Parisiens ! « *Les réservations en ligne sont déjà un peu contre-intuitives pour les plus de 75 ans, mais c'est carrément un non-sens pour les populations précaires de notre département* », explique le Dr Fabrice Giraux, responsable du centre de vaccination d'Aubervilliers (93) interrogé par *Libération*. Les centres de Pierrefitte et de Noisy-le-Grand, gérés par le conseil départemental, évaluent à 34 % la part de rendez-vous pris par des habitants de Seine-Saint-Denis sur la période du 18 janvier au 13 mars. « *Ce sont les personnes âgées les plus éduquées, les plus informées, familières d'Internet et des nouvelles technologies, qui tirent avantage de ce système* », abonde un responsable de centre. Connu de longue date, (voir article suivant) le manque d'accès au soin pour les populations les plus précaires devient ainsi criant lorsque apparaît un produit médical prisé, ici, en l'occurrence, un vaccin. Et la Covid-19 devient alors, comme d'autres maladies avant elle, un révélateur cruel des inégalités face à la maladie puis des inégalités aux soins.

+ D'INFOS

Article Inégalités sociales de santé : des déterminants multiples.(www.santepubliquefrance.fr)

DES INITIATIVES CITOYENNES pour lutter contre les inégalités sociales de santé

Par GB

Aide alimentaire, camion apportant le soin en quartiers populaires, défense des hôpitaux… Depuis le début de la crise de la Covid, de nombreuses initiatives citoyennes se sont déployées pour pallier les failles de notre système de solidarité. Et si elles ne remplaceront jamais le service public, elles permettent, tant s'en faut, de limiter la casse.

© AvosSoins

Le camion du MarSoins

La porte en fer, type vieux garage désaffecté, ne paye pas de mine. Difficile d'imaginer qu'il se passe des choses derrière. Et pour cause, l'ancienne maison de maître, située dans le centre ville de Lyon, est inhabitée depuis 2014. Il a fallu attendre 2020 pour que le marché rouge redonne vie au lieu. « *On a commencé modestement, avec quelque chose comme 200 kg de fruits et légumes. Aujourd'hui c'est une tonne qui transite sur le marché rouge, de quoi nourrir environ 80 familles* », explique Sam, un des membres fondateurs du marché. Le succès du marché rouge s'explique par sa formule défiant toute concurrence : concombres, tomates, courges, persil, choux ; tout est à 1€ le kilo. Les légumes sont achetés en gros, le matin même, par une équipe de bénévoles qui privilégie les producteurs locaux, tente de négocier les prix à la baisse, récupère les invendus et les produits déclassés. Mais ce n'est pas tout : des boulangeries fournissent leurs invendus au marché rouge, les jardins partagés

de la ville leurs excédents de poireaux. *« On veut créer une solidarité alimentaire à l'échelle d'un quartier, et ça a vocation à se multiplier, d'autant plus en temps de crise »*, conclut Sam. En France, 8 millions de personnes, soit environ 10 % de la population française, ont besoin de l'aide alimentaire pour vivre, selon le Secours catholique, qui s'exprimait en novembre 2020. L'effet covid est facilement observable : en 2018, ils n'étaient *« que »* 5 millions. Si Emmanuel Macron s'est prononcé en faveur du « chèque alimentaire », une mesure proposée par les 150 citoyens de la Convention climat, son déploiement se fait toujours attendre et de nombreuses associations et collectifs citoyens ont décidé de boucher les trous en attendant l'intervention de l'État. Or la nourriture est bien un enjeu de santé publique majeur. Selon une enquête de l'Institut de veille sanitaire en 2010, un tiers des cancers pourraient être évités par une alimentation plus équilibrée. *« Bien manger »* n'est pas seulement une affaire de volonté ou d'information : ils sont loin les cinq fruits et légumes par jour, quand on ne choisit même pas ce qu'il y a dans son assiette...

DÉPLACER LA SANTÉ CHEZ LE PATIENT

Tenter de pallier les insuffisances de notre système de solidarité en matière de santé ? Nicolas Blouin et l'association Avossoins qu'il codirige tentent de le faire depuis plusieurs années déjà. Avec ses collègues, il commence par installer un centre de santé dans la ville. Puis en 2017, lui vient l'idée du Marsoins : un camion pour faire du dépistage, des préconisations (sans ordonnance) et avoir des discussions avec les gens autour de leur santé. *« L'idée est simple : avec un véhicule, on se rend auprès des gens au lieu de les obliger à venir à nous »*, commente-t-il. Pour lui, la lourdeur des démarches administratives ne permet pas aux personnes les plus précaires de se saisir des dispositifs de santé pourtant prévus pour eux. Il en va ainsi pour l'accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ou pour l'aide au paiement de la complémentaire santé (ACS) (voir encadré) mais aussi tout simplement pour savoir où aller et à qui s'adresser. *« Les gens qui nous rencontrent pensent avant tout à se nourrir, la santé passe après. Alors imaginez quand il faut faire des démarches longues, complexes, dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas toujours... ils ne le font tout simplement pas. De plus, avec la Covid, l'isolement est grandissant. »* Rajoutez à cela l'aug-

COUVERTURE UNIVERSELLE, accès restreint

Limiter la pauvreté permet de limiter les risques en matière de santé. Le système social français l'a bien compris puisqu'il redistribue chaque année environ un tiers de son PIB aux plus précaires, via les prestations sociales. Or, si le montant du budget consacré aux aides sociales semble considérable, une partie de ces dépenses n'arrive en fait jamais dans les poches de ceux à qui elles sont destinées. Loin des clichés sur *« ces assistés qui ruinent la France en touchant le RSA »*, une enquête de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) révélait que 50 % des personnes potentiellement éligibles ne recourent pas à cette aide en 2011. De même pour les prestations de santé. En 2018, entre 32 % et 44 % des personnes qui ont droit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) n'y ont pas recours. Pour l'aide au paiement de la complémentaire santé (ACS), le taux s'envole puisque 53 % à 67 % des potentiels bénéficiaires pour l'aide au paiement de la complémentaire santé (ACS) ne la demandent pas.

© CGT 04

Manifestation contre la fermeture des urgences de nuit de Sisteron

mentation des déserts médicaux et vous avez là la recette pour creuser les inégalités sociales de santé.

LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

Les initiatives citoyennes sont aussi défensives parfois : au lieu de s'organiser pour porter de l'aide ou acquérir de nouveaux droits, il s'agit de se battre pour ne pas en perdre. C'est ce qui s'est passé à Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence). Après avoir été fermées pendant 14 mois, les urgences de nuit de la ville rouvrent enfin. Et cela ne s'est pas fait tout seul. Tous les lundis soirs, pendant 14 mois, (sauf pendant la période du premier confinement), une centaine de manifestants se sont rassemblés devant l'hôpital de cette petite ville de 7500 habitants pour exiger le maintien d'un service essentiel. Une colère qui s'explique par des chiffres très simples : sans urgence de nuit dans leur ville, ils doivent rouler 45 minutes pour aller se faire soigner de nuit à Gap ou à Manosque, 1h15 pour ceux qui vivent dans la vallée du Jabron. Autant dire que les urgences de santé n'ont pas intérêt à être vraiment urgentes. Si la conclusion de la bataille des urgences de Sisteron est heureuse, cela reste néanmoins une exception. Dans la région Sud, sept services de réanimations sont censés fermer dans les années à venir, selon le Plan régional de santé. À l'échelle nationale, les services de santé se concentrent et les déserts médicaux se multiplient également. Selon une étude de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees), publiée en février 2020, le nombre d'individus ayant accès à moins de 2,5 consultations par an est passé de 2,5 millions en 2015 à 3,8 millions en 2018. Un creusement des inégalités de santé que seules les mobilisations héroïques semblent pour l'heure capable d'enrayer.

+ D'INFOS

www.lemarsoins.fr

POUR UN ACCÈS UNIVERSEL : quel modèle de santé publique ?

Par GB

Alors que la Sécurité sociale présente un « *trou* » historique, plusieurs collectifs se mobilisent pour que le « *modèle de protection sociale français* » perdure. Selon eux, il suffirait de l'étendre encore davantage pour atteindre un accès universel à la santé.

© Guillaume Bernard

Et si l'on étendait la Sécurité sociale à l'alimentation ? (Photo prise au marché rouge).

« *La santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, (...) ne représentent pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe* », déclare Emmanuel Macron le 12 mars 2020, alors qu'il instaure le 1er confinement. Si l'on considère, comme le Président, que la période a été le lieu d'une « *guerre* », contre la Covid, on peut effectivement lui trouver des points de comparaison avec celle qui vit naître « *la sécu* ». Car c'est au sortir de la Seconde Guerre mondiale que le gouvernement de Gaulle institue, par ordonnance, la Sécurité sociale. Il réalise ainsi une des réformes du Conseil

DEUX MANIÈRES DE VOIR LE TROU DE LA SÉCU

Le projet du Conseil national de la Résistance a-t-il du plomb dans l'aile aujourd'hui ? C'est ce que laissent penser les prises de position politiques alarmant sur *« le trou de la sécu »*. De fait, la Sécurité sociale alterne les périodes de déficit et de redressement depuis de nombreuses années. En 2019, le *« trou »* était d'environ 5 milliards d'euros. Il devrait atteindre les 44 milliards d'euros en 2020 car au-delà des dépenses de santé, la sécu sert encore à financer le chômage partiel pendant la crise sanitaire. Mais au-delà de l'impact sur le solde, il s'agit là d'une différence majeure avec la crise de 2009-2010, qui avait surtout eu un impact sur les recettes, les dépenses n'ayant été que peu affectées. La crise actuelle jouera certes essentiellement sur les recettes, mais la dégradation attendue est également imputable à une hausse des dépenses, à la fois sur l'exercice 2020 et sur le moyen terme.

Pour résoudre la question du déficit, deux manières de voir les choses s'opposent. D'un côté ceux qui veulent augmenter les recettes et donc relever le niveau des cotisations, de l'autre ceux qui ne le souhaitent pas. Et préfèrent donc parler de réduction des dépenses.

« L'augmentation des taux de cotisation, c'est la stratégie qui a prédominé de 1945 à 1970, période pendant laquelle les taux ont doublé. Sans cela nous n'aurions pas d'hôpitaux en France », assène Bernard Friot, qui soutient l'augmentation des recettes. Du côté des syndicats patronaux (Medef et CGPME), principaux tenant de *« l'autre manière de voir les choses »*, on réplique qu'une augmentation des cotisations - appelées cette fois charges - pèserait trop lourd sur les budgets des entreprises et empêcherait d'embaucher. Pour l'heure, le gouvernement a également choisi de réduire les dépenses. C'était d'ailleurs l'objectif de la réforme des retraites de 2019. Résultats dans quelques années.

national de la Résistance inscrite dans son programme *« les jours heureux »*. Le ministre communiste Ambroise Croizat, chargé de sa mise en place dès 1946, opte pour une gestion décentralisée des caisses de la sécu. *« Au départ, ce n'est pas l'État qui décide de leur fonctionnement, elles sont gérées uniquement par les travailleurs, pour les travailleurs, jusqu'à la fin des années 1960. La Sécurité sociale est conçue comme une contre-société, où une part conséquente de la valeur produite échappe au marché et est directement redistribuée pour financer la solidarité nationale »*, détaille Bernard Friot, sociologue ayant commis une thèse sur la construction de la Sécurité sociale, dans une conférence à l'université Paris-Nanterre. Avec son système de prélèvement direct sur la valeur ajoutée et l'obligation d'affiliation de tous les citoyens, la *« sécu »* est encore, à l'heure actuelle, le seul dispositif de solidarité à être adapté *« quand le destin frappe »*. Emmanuel Macron aura eu l'occasion de s'en apercevoir.

LA SÉCU : DISPOSITIF LE PLUS EFFICACE CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ ?

Dès sa conception, la Sécurité sociale ne s'arrête pas à la question des seules maladies. *« On sait bien que pour protéger également les citoyens face aux aléas de la vie, il ne faut pas seulement les soigner quand ils sont malades. Il faut mettre en place des dispositifs de solidarité qui apaisent leur existence. Quelque part, la sécu, c'est le moyen le plus efficace que l'on ait trouvé pour lutter contre les inégalités de santé »*, explique Cédric Volait, coordinateur régional CGT santé en Paca. À travers ses diverses branches, la Sécurité sociale rend donc possible non seulement l'accès gratuit pour tous à la santé mais également la mise en place des re-

© Wikimedia commons

Un déficit historique de la sécu est attendu pour 2020 en raison de la pandémie de Covid-19 en France. Ici, le centre de sécurité sociale de Franconville, Val-d'Oise.

traites, ou encore de l'assurance chômage. *« L'idée de la sécu est révolutionnaire. Grâce à la cotisation, c'est-à-dire une mise en commun d'une partie des fruits de notre travail, on finance les besoins de toute la société ! »*, s'émerveille Bernard Friot. Plus de 75 ans plus tard, le système social français redistribue toujours l'équivalent de 25 % du PIB soit 470 milliards d'euros (chiffres de 2018). Question viabilité, depuis les années 1970, la sécu alterne les période de déficit et de redressement. Malheureusement, la perspective du retour à l'équilibre s'éloigne toutefois dès 2019 et un déficit historique est attendu en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19 en France (voir encadré).

ÉTENDRE LA SÉCU À L'ALIMENTATION ?

La sécu serait tout de même un modèle gagnant ? C'est en tout cas ce que pensent différentes organisations associatives ou syndicales (parmi lesquelles la Confédération Paysanne, le Réseau Civam ou le Réseau Salariat), associées à des chercheurs universitaires, qui souhaitent s'emparer du modèle de fonctionnement de la Sécurité sociale pour l'étendre à l'alimentation. L'idée est simple : chaque citoyen aurait gratuitement droit à 150€ de nourriture par mois. Il pourrait choisir parmi une liste de produits établis par des caisses où siégeraient des citoyens mandatés. La proposition possède un double avantage : permettre aux plus pauvres de se nourrir, mais également garantir des volumes d'achats aux producteurs. Une des pistes explorées suggère même que les agriculteurs qui le souhaitent puissent devenir salariés des caisses. Comment trouver l'argent ? La recette est la même : par la cotisation, qui pourrait être prélevée sur les salaires - à condition d'augmenter les plus bas, précise le réseau salariat - ou sur les profits des entreprises. Si la proposition est ambitieuse, elle n'a cependant rien d'utopique. La liste de gauche *« Villeurbanne en commun »*, qui a remporté la mairie de la ville en 2020, a fait savoir qu'elle souhaitait expérimenter le dispositif. Inutile de préciser que les résultats sont attendus au tournant !

+ D'INFOS

www.reseau-salariat.info
Article Pour une sécurité sociale de l'alimentation, sur www.isf-france.org

Procès en appel des « Décrocheurs » à Lyon, le 19 décembre. Les procès représentent aussi pour ANV-COP21 un moyen de mobiliser autour de leur cause : la justice climatique.

© Bastienphotos

LES CITOYENS à la barre POUR LE CLIMAT

Par Estelle Pereira

Avec le procès de l'Affaire du siècle, La justice vient de reconnaître l'État français coupable d' *« inaction climatique »*. Une décision historique qui marque le début d'une nouvelle bataille pour la lutte contre le réchauffement climatique, au cœur des prétoires.

L'URGENCE CLIMATIQUE fait son entrée dans les tribunaux

Par Estelle Pereira

Alors que les recours en justice se multiplient au nom de la lutte contre le changement climatique, que l'État vient d'être condamné à ce titre pour ses manquements, les associations spécialisées espèrent voir ce pilier de la démocratie contraindre le pouvoir à respecter la loi. Mais la route est encore longue pour rendre les procédures judiciaires accessibles aux victimes directes et indirectes des pollueurs.

©Emeric Fohlen/L'Affaire du Siècle

Le 3 février 2021, le tribunal administratif de Paris a reconnu une « faute » de l'État pour avoir trahi ses engagements de réduction de gaz à effet de serre. Une 1ère en France.

19 mars 2019. Des milliers de personnes manifestent dans plusieurs grandes villes de France pour réclamer une véritable justice climatique et sociale. La mobilisation est organisée dans la foulée de l'Affaire du siècle, nom du recours porté par quatre ONG contre l'État. Soutenus par une pétition détenant le record français de signatures (2,3 millions), Oxfam, Greenpeace, la Fondation Nicolas Hulot et Notre affaire à tous veulent contraindre l'État à respecter ses engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique. L'appel des citoyens semble entendu : le 3 février

2021, le tribunal administratif de Paris reconnaît une *« faute »* de l'État pour avoir trahi ses engagements de réduction de gaz à effet de serre. L' *« inaction climatique »* du pouvoir est jugée illégale. Une 1ère en France. En portant un tel débat devant le juge du tribunal administratif de Paris, le 14 janvier 2021, les quatre associations veulent alors empêcher les gouvernements successifs de revoir à la baisse leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre quand ces derniers ne sont pas atteints. Dans ses conclusions, la rapporteuse publique a reconnu *« une carence de l'État »* en matière de lutte contre le changement climatique. *« Jusque-là, la ligne de défense du gouvernement était de dire que tout le monde avait sa part de responsabilité et que la France ne représentait que 1 % des émissions mondiales »*, détaille Théophile Keïta, référent du pôle juriste pour l'association Notre affaire à tous. *« Mais la rapporteuse a souligné les limites de la responsabilité des comportements individuels. Bien qu'ils aient des conséquences, ils doivent être orientés par l'État, le seul à détenir le pouvoir de réglementation »*. Un communiqué émanant des quatre ONG requérantes dans l'Affaire du siècle, insiste : *« ce jugement marque une victoire de la vérité : jusqu'ici, l'État niait l'insuffisance de ses politiques climatiques, en dépit de l'accumulation de preuves : dépassement systématique des plafonds carbone, rapports du Haut Conseil pour le Climat, etc.»*

DES DÉCISIONS JURIDIQUES INÉDITES

L'issue de l'Affaire du siècle fait date. Les requérants espéraient en effet une décision historique comme celle de l'affaire Urgenda, au Pays-Bas, devenue un cas d'école dans le monde. En 2015, la fondation de la protection de l'environnement Urgenda et 889 citoyens obtenaient une première victoire en faisant condamner le gouvernement néerlandais à réduire de 25 % ses émissions de gaz à effet de serre nationales d'ici la fin de l'année 2020 (par rapport à 1990) contre 17 % prévu au départ par celui-ci. Sept ans plus tard, le 20 décembre 2019, la Cour suprême, la plus haute instance juridique des Pays-

VERS LA CRÉATION D'UN RÉSEAU FRANCOPHONE POUR LES DROITS DE LA NATURE

Un producteur de lavande de la Drôme qui saisit la Cour européenne de justice s'estimant victime du dérèglement climatique; un fermier pakistanais qui obtient du tribunal de Lahore l'obligation de l'État de créer une commission pour accélérer la politique environnementale de son pays ; le cacique Raoni, leader indigène de la communauté Kayapo au Brésil, qui attaque le président Jair Bolsonaro devant la Cour pénale internationale pour crime contre l'humanité, le mouvement pour la reconnaissance des droits de la nature grandit dans le monde entier. Face au nombre croissant de recours en justice de la part de citoyens, un collectif de juristes et d'associations[1] vient d'annoncer la création d'un *« réseau francophone pour les droits de la nature »*. Objectif : accompagner les défenseurs de la nature lors d'actions juridiques comme celles étant parvenues à faire reconnaître la personnalité juridique d'écosystèmes (rivières, lacs et forêts) devant les tribunaux de Colombie, de Nouvelle-Zélande ou encore d'Australie. *« La personnalité juridique est déjà accordée aux entreprises et à d'autres personnes morales, alors que la nature, qui vit et nous fait vivre, se voit encore privée de ses droits »*, dénoncent les signataires dans une tribune publiée dans *Libération* [2].

(1) Association A.R.B.R.E.S, Georges Feterman, Elsa Grangier, Global Alliance for the Rights of Nature, id-eau, Appel du Rhône, Nature Rights, Notre affaire à tous, Pôle arts & urbanisme, Valérie Cabanes, Marie Toussaint, Marine Calmet, Wild Legal, Valentrensition, Parlement de l'Escaut.
(2) Tribune, Un réseau francophone dédie aux droits de la nature, Libération, 24 janvier 2021

Juliette Mignot

Les scientifiques à la barre : « Ça donne un sens à notre travail »

Propos recueillis par E.P.

Juliette Mignot, climatologue à l'institut de recherche pour le développement (IRD) et membre du Giec, est venue témoigner dans le cadre d'un procès des militants d'ANV-COP21 à Valence fin 2020. Elle raconte les débats qui animent le monde scientifique sur la place du chercheur dans la lutte contre le réchauffement climatique.

À partir de quand avez-vous décidé d'intervenir en dehors de votre laboratoire ?

À Valence, c'était la première fois que je participais à un procès. Je dirais que la nécessité de sortir de nos laboratoires est en lien avec la prise de conscience générale de la population française. En automne 2018, la concomitance entre la démission de Nicolas Hulot, la publication du rapport du Giec et la marche des jeunes pour le climat ont été comme un nouveau point de départ. Ce qui ne veut pas dire qu'avant nous étions moins engagés. Nous l'étions peut-être moins publiquement.

Les scientifiques ont-ils un rôle à jouer pour faire avancer la justice climatique ?

Je voudrais faire avancer la politique avant de faire avancer la justice. Mais aussi contribuer au fait que la justice reconnaisse l'état de nécessité (voir page suivante). Là oui, je le pense très clairement. C'est pourquoi, quand je suis invitée par des associations militantes en marge de manifestations, je garde toujours ma casquette de scientifique. Je fais partie de celles et ceux qui ne sont pas à l'aise avec la désobéissance civile car je veux garder ma légitimité de chercheur. Si je participais en tant que militante, j'aurais l'impression d'être juge et partie. Je préfère intervenir uniquement en tant que scientifique et garder ma parole forte.

Comment ces collaborations sont-elles vues par le milieu scientifique?

Pour ma part, ce n'est pas quelque chose que je vais scander dans tout le laboratoire. L'action de désobéissance civile n'est clairement pas acceptée. Le témoignage durant les procès éventuellement. Il y a beaucoup de débats sur notre position. Récemment, des groupes de réflexion sur l'éthique du scientifique ont été créés pour en discuter. Certain.e.s vont être plus militant.e.s avec leur casquette de scientifique, d'autres avec celle de citoyen. À

l'inverse, certains disent qu'ils veulent moins parler, estimant qu'après tout, les gens peuvent lire les rapports du Giec, tout est dedans.

Informer sur vos recherches fait-il partie de vos missions ?

Effectivement, quand on signe un contrat avec le CNRS, il est explicitement indiqué que le chercheur a pour mission de mettre la science à disposition de la société. La question est de savoir à quel endroit placer le curseur. En tant que modélisatrice du climat, si je sors de mon laboratoire en disant : *« attention, l'urgence climatique est là ! »*, une information issue de mes recherches, suis-je une militante ? C'est un débat nourrissant, mais il ne faut pas qu'il devienne trop inhibant.

Vous étiez à l'aise à venir témoigner lors d'un procès ?

Je me trouvais à une place dans laquelle je suis très confortable. Je fais souvent des actions de vulgarisation, devant l'amicale des retraités par exemple. C'est bien, mais ce n'est pas là que je suis en train de changer le monde. Au procès, j'ai l'impression d'être à ma place. Je défends un point de vue légal et scientifique. Dans le cadre du procès des *« décrocheurs »*, je défends une action, sans juger de sa forme, mais seulement du fond qui me semble important, à savoir démontrer que chaque degré de réchauffement compte et qu'il y a une urgence. Raconter au tribunal ce que je fais m'a donné envie de poursuivre un certain engagement, de continuer à témoigner. Prendre la parole, cela donne un sens à notre travail.

©Alternatiba

Procès en appel à Lyon des militant.e.s d'ANV-COP21, inculpé.e.s dans le cadre de la campagne de désobéissance civile « Décrochons Macron », *le 19 décembre 2020.*

© Chris Charousset

Les militants d'ANV-COP21 ont réuni les portraits d'Emmanuel Macron, décrochés dans 150 mairies pour symboliser « le vide laissé par la politique de l'État » *dans la lutte contre le réchauffement climatique, le 8 décembre 2019, à Paris.*

Bas, donne une dernière fois raison à Urgenda. Avant cette affaire, jamais un tribunal n'avait fixé un objectif précis de réduction des émissions à un État. Selon le *Grantham Research Institute*, l'écho mondial provoqué par cette décision aurait favorisé la multiplication des contentieux climatiques à travers le monde. Selon cet institut de recherche londonien, depuis 1990, il y en aurait eu plus de 1 300.[1] En France, c'est le jugement du Conseil d'État de novembre 2020 en réaction au recours déposé par la commune de Grande-Synthe (Nord), particulièrement exposée à la montée du niveau de la mer, qui donne de l'espoir aux militants pour le climat. La plus haute instance administrative française a demandé au gouvernement de justifier, dans un délai de trois mois, que l'État pourra bien respecter la trajectoire de réduction des émissions de 40 % d'ici à 2030 comme il s'y est engagé[2]. Rappelant qu'entre 2015 et 2018, la baisse des émissions a quasiment été deux fois plus lente que l'objectif fixé (-1,1 % par an, au lieu de -1,9 %), le Conseil d'État pourrait enjoindre le gouvernement de respecter sa trajectoire. *« C'est une véritable révolution en droit : les lois sur le climat ont jusqu'ici été considérées par les gouvernements et parlements successifs comme de vagues promesses. Elles font désormais peser sur l'État une obligation de résultats, et l'engagent à mettre en œuvre des mesures concrètes et efficaces pour atteindre ses objectifs »*, se réjouit le groupement de l'Affaire du siècle dans un communiqué. Un coup de semonce du Conseil d'État qui pourrait être suivi par celui du tribunal administratif : à la suite de la victoire de l'Affaire du siècle, le collectif requérant espère *« un jugement plus historique encore au printemps : l'État pourrait être condamné à prendre des mesures supplémentaires sur le climat »*. Pour cause, le tribunal donne deux mois au gouvernement avant de se prononcer sur l'injonction à agir réclamée par les associations.

DE LA PAROLE AUX ACTES

Les promesses en l'air, les citoyens n'en veulent plus et placent leur espérance entre les mains de l'institution judiciaire pour faire avancer la politique française.

(1) www.lse.ac.uk – Rapport Grantham Research Institute
(2) www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-le-gouvernement-doit-justifier-sous-3-mois-que-la-trajectoire-de-reduction-a-horizon-2030-pourra-etre-respectee
(3) Article L216-6 du code de l'environnement
(4) *« Projet de loi climat : en coulisses, un intense bras de fer sur le « délit d'écocide» »*, *Le Journal du dimanche*, publié le 10 janvier 2021.

La convention citoyenne pour le climat (CCC), formée à partir de citoyens tirés au sort pour répondre à l'une des demandes consécutives au grand débat né de la crise des *« gilets jaunes »*, a travaillé pendant un an sur un mandat ambitieux ; *« définir une série de mesures en matière de lutte contre le changement climatique »*, permettant de respecter l'accord de Paris et de limiter le réchauffement climatique sous les 1,5°C. Parmi les 149 propositions, une partie concerne la justice. En plus d'intégrer la protection de l'environnement dans la Constitution, les 150 ont proposé la création du crime d'écocide, une loi qui protégerait les écosystèmes dans leur ensemble en faisant porter la responsabilité juridique et financière sur les auteurs de pollutions. La loi climat - dont Emmanuel Macron avait promis qu'elle reprendrait *« sans filtre »* les propositions des citoyens avant de les soumettre aux débats parlementaires - prévoit bien la création d'un délit de mise en danger de l'environnement (renommé *« délit d'écocide »*), mais dont la portée a été largement réduite. Seuls les cas de pollution *« graves et durables »* commis de façon *« intentionnelle »* sont pris en compte dans le projet de loi, supprimant par la même occasion le caractère *« de négligence et d'imprudence »* qui existait dans une précédente loi.[3] Les révélations du JDD[4] sur l'intense bras de fer mené par Bercy et le Medef contre le ministère de la Transition écologique, soutenu par celui de la Justice, pointe la crainte des industriels et des grandes entreprises d'affronter une multiplication des procédures à leur encontre, pour non-respect du droit de l'environnement. De fait, une telle augmentation paraît inévitable car les recours en justice sont en train de devenir un nouveau levier de l'action citoyenne, au même titre que les manifestations et la désobéissance civile. À

L'APPUI SCIENTIFIQUE DU HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT

C'est un paradoxe dont peuvent se saisir les militants pour le climat devant les tribunaux. Si Emmanuel Macron est revenu sur ses promesses envers la Convention citoyenne pour le climat - en ne reprenant que partiellement ses propositions - il a tout de même mis en place une instance chargée *« d'apporter un éclairage indépendant »* sur la politique de son gouvernement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ou comment tendre le bâton pour se faire battre ? Les rapports successifs du Haut conseil pour le climat indiquent que la réduction des émissions de gaz à effet de serre est trop lente (en 2019 et en 2020). Le conseil, composé de spécialistes de la science du climat, de l'économie, de l'agronomie et de la transition énergique, critique également le plan de Relance de l'économie qui ne tiendrait pas compte du réchauffement climatique. Son analyse est utilisée dans de nombreux recours pour justifier l'inquiétude des citoyens face à cet état de fait : la politique actuelle ne permet pas à la France d'œuvrer à son échelle, à la limitation du réchauffement à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle, objectif pourtant ratifié dans le cadre des Accords de Paris. Les études du HCC rejoignent celles du Giec[1] dont les publications sont également des ressources précieuses pour les militants du climat. *« C'est extrêmement important de pouvoir avoir une expertise scientifique qui explique les enjeux et les conséquences d'un certain nombre de phénomènes qui peuvent être minimisés par l'auteur d'une pollution »*, rejoint Vincent Delbos, magistrat, coauteur d'un rapport sur les relations entre la justice et l'environnement. La science vulgarisée, un outil précieux dont les citoyens peuvent plus facilement se saisir. Il ne manque plus qu'à voir si les récentes réformes de la justice permettront de rendre cette dernière, elle aussi, plus accessible aux citoyens.

[1] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

+ D'INFOS

www.hautconseilclimat.fr

ce jour, seules 1 % des condamnations en matière pénale concernent l'environnement et les peines prononcées restent très peu dissuasives, d'après une mission d'évaluation sur les relations entre justice et environnement, publiée en octobre 2019. [5]

LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT INACCESSIBLE

Le rapport formule des propositions pour faciliter l'accès des citoyens à la justice environnementale en faisant le constat sévère que la justice n'est pas suffisamment armée face à l'enjeu que représentent les bouleversements climatiques pour notre société. « *Nous sommes face à une crise climatique multiforme, qui est une crise systémique et pour laquelle la réponse judiciaire n'est pas à la hauteur des enjeux* », résume le magistrat Vincent Delbos, coauteur du rapport. Selon lui, les victimes d'atteintes environnementales se retrouvent souvent démunies face à la justice. La technicité du droit, ajoutée à la difficulté de prouver la responsabilité de l'auteur d'une pollution, favorise un sentiment d'injustice chez les victimes. Le rapport insiste sur la nécessité de mettre en place des lieux d'information, d'orientation et de médiation. Des « *points d'accès pour la protection de l'environnement* » qui favoriseraient les actions juridiques groupées pour les victimes d'un même préjudice. « *Il y a des collectivités, des avocats et des ONG qui sont demandeurs sur le terrain* », assure Vincent Delbos.

> ***« Les lois sur le climat […] font désormais peser sur l'État une obligation de résultats, et l'engagent à mettre en œuvre des mesures concrètes et efficaces pour atteindre ses objectifs »***
>
> ***Collectif l'Affaire du siècle.***

SPÉCIALISER LES JUGES

Pour mettre le maximum de chance de son côté lors d'un procès climatique, il paraît indispensable de connaître la jurisprudence, soit les précédentes décisions des juges. L'absence d'instance chargée de répertorier les conflits en lien avec l'environnement entrave la défense des citoyens face à des auteurs de pollution qui ont tendance à minimiser leur impact. Les magistrats eux-mêmes ont fait part de leurs difficultés à accéder aux décisions juridiques antérieures. Selon eux, ce manque d'information obstrue également le travail du ministère de la Transition écologique, dont le rôle devrait être la prise en compte de ces infractions pour mener à bien sa politique[6]. Un constat préoccupant qui montre les limites de cantonner l'adaptation aux changements climatiques dans le rayon d'action d'un seul ministère. Dans le domaine juridique, les parquets donnent encore une faible priorité aux atteintes à l'environnement. Depuis sa parution en octobre 2019, le rapport *Une Justice pour l'environnement* a inspiré du changement. Il a servi de base à la loi du 24 décembre 2020[7] qui officialise la création de juridictions spécialisées sur les questions d'environnement dans chacune des trente-cinq cours d'appel de France. Une décision saluée par les associations environnementales. « *Actuellement, un juge passe d'une affaire de violences familiales, à une autre qui concerne les conséquences de la perte d'un oiseau sur la biodiversité. Cette dernière demande un certain niveau de spécialisation et les juges n'ont ni le temps, ni les moyens pour saisir ces enjeux* », ad-

L'opération de désobéissance civile « Décrochons Macron » a donné lieu à 40 procès à travers la France. Une vitrine pour l'association ANV-COP21, comme ici, à Bayonne, où les militants ont réuni 7 tableaux à l'occasion du G7 qui se tenait dans la ville voisine de Biarritz, le 25 août 2019.

© Anne Deneroy

met Théophile Keïta, spécialisé en droit de l'environnement. Pour lui, les affaires en lien avec le climat sont nécessairement *« scientifiques »* et *« nécessitent de se plonger dans le fond des dossiers »*.

LES SCIENTIFIQUES À LA RESCOUSSE

Conscientes de la haute technicité que peut représenter la justice climatique, les ONG se sont adaptées. Elles ont invité un nouvel acteur dans le débat face au juge : la science. À ce titre, les militants d'ANV-COP21, inculpés pour *« vol en réunion »* dans le cadre de la campagne de désobéissance civile *« Décrochons Macron »*, ont invité des scientifiques à expliquer aux juges les résultats alarmants de leurs recherches. *« Le fait que l'on ait une justice qui écoute et qui entend les faits présentés par des experts du domaine climatique nous a permis de démontrer que nous n'étions pas dans une action de délinquance, mais dans un processus démocratique et de revendication politique »*, analyse Anne-Sophie Trujillo, porte parole d'ANV-COP21. Plusieurs relaxes ont été prononcées. L'état de nécessité a même été reconnu dans le procès de Valence, le 13 novembre 2020, une première (voir pages suivantes). La juge a estimé qu'il n'était pas contestable *« que la revendication* [des décrocheurs de portrait, ndlr] *porte sur un problème écologique majeur, urgent et essentiel à la survie de l'humanité »*, relate le compte-rendu d'audience. *« En allant jusqu'au procès, nous interpellons sur ce qui fait société »*, relève Anne-Sophie Trujillo. *« On implique les institutions judiciaires, les avocats, les journalistes. C'est notre souhait quand nous menons une action de désobéissance civile. C'est pour pousser notre adversaire, ici l'État, à se positionner »*. Ainsi, les procès des *« Décrocheurs »* se sont transformés en procès de *« l'inaction de l'État »*. Une pierre à l'édifice de la justice climatique.

+ D'INFOS

www.laffairedusiecle.net
www.conventioncitoyennepourleclimat.fr

(5) Réalisée à la demande des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la justice par le Conseil général de l'environnement et du développement durable et par l'Inspection générale de la justice, intitulée *Une justice pour l'environnement.* Coauteurs : Bruno Cinotti, Jean-François Landel, Delphine Agoguet, Daniel Atzenhoffer, Vincent Delbos.
(6) page 39, cit, « Une justice pour l'environnement »
(7) Loi du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée.

LES MILITANTS DU CLIMAT face aux juges

Par E.P

Trois militantes d'ANV-COP21 ont été inculpées pour *« vol en réunion »* dans le cadre de la campagne de désobéissance civile *« Décrochons Macron »*. Elles se sont servies de leur procès, le 13 novembre dernier, à Valence, pour rappeler l'urgence d'inciter l'État à faire plus pour la protection du climat. Récit.

Léa, Lucie et Anne-Marie (de gauche à droite) viennent d'apprendre leur relaxe par le tribunal administratif de Valence, le 13 novembre 2020. Elles étaient inculpées pour avoir dérobé le portrait d'Emmanuel Macron dans la commune drômoise de La Roche-de-Glun.

© Estelle Pereira

Elles avaient beau avoir préparé leur allocution, l'exercice n'en restait pas moins impressionnant. Anne-Marie, Léa et Lucie, trois militantes d'ANV-COP21, ont expliqué à la juge du tribunal administratif de Valence, le 13 novembre 2020, pourquoi elles avaient décroché le portrait d'Emmanuel Macron de la mairie de la Roche-de-Glun (Drôme). Une opération menée à visage découvert pour dénoncer l'inaction de l'État dans la lutte contre le réchauffement climatique. *« C'était un cri pour l'avenir de la planète »*, défend Anne-Marie, à la barre. *« C'est toujours aux plus petits qu'on demande de faire des efforts »*, poursuit Lucie. *« J'ai manifesté, j'ai signé des pétitions, je me suis moi-même engagée, mais ça ne suffisait pas »*, désespère Léa.

QUID DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

« Le parquet, ministère public, est censé représenter les citoyens », vitupère Me Lantheaume, avocat des trois prévenues. *« En poursuivant ces trois militantes pour un vol dont la charge symbolique est forte mais dont la valeur pécuniaire est très faible, qui défend-il, si ce n'est l'État ? »*, argue-t-il en rappelant les perquisitions et les prises d'ADN menées sur de nombreux militants. Le tribunal a jugé la relaxe au nom de la liberté d'expression. Et, grande première dans l'épopée des 40 procès des *« Décrocheurs »*, l'état de nécessité a été reconnu, écrit noir sur blanc : *« Il n'est pas contestable que leur revendication* [celle des militantes,ndlr] *porte sur un problème écologique majeur, urgent et essentiel à la survie de l'Humanité »*. La juge a estimé que les moyens employés par les militants n'étaient pas disproportionnés par rapport à la *« gravité de la menace »*. Comme l'y invitait Me Fourrey, le deuxième avocat, *« le tribunal de Valence a mis sa petite pierre à l'édifice de la justice climatique »*. *« Des prévenues comme elles, j'en veux tous les jours »*, ironisait la procureure. Une bienveillance qui n'a pas empêché le parquet de faire appel, malgré la peine *« symbolique »* requise au départ : 100 euros d'amende avec sursis.

biocoop RESTAURATION

Pour une restauration bio, locale et équitable partout en France

+ de 800 références adaptées à la restauration

Comment ça fonctionne?

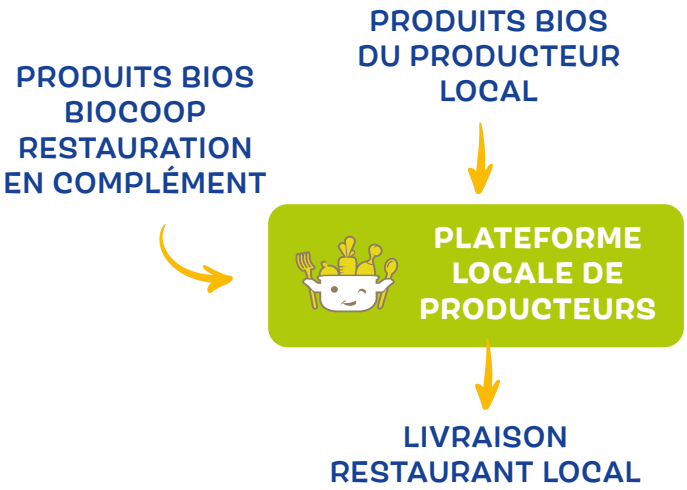

Biocoop Restauration travaille aux côtés de **27 groupements de producteurs** organisés collectivement pour livrer la restauration.

Les producteurs complètent leur offre locale de produits Biocoop qui ne sont pas disponibles localement. Ce fonctionnement permet à Biocoop Restauration de travailler avec les plateformes locales sans intervenir sur leur territoire.

En l'absence de relais local, Biocoop Restauration répond directement à la demande.

Fournisseur de la restauration depuis 2003

04.90.90.31.93 - biocooprestauration@biocoop.fr
www.extranet.biocooprestauration.fr

biocoop RESTAURATION

L es campagnes françaises cherchent à retrouver une attractivité perdue.

© Pixabay

MULTISERVICE, TIERS-LIEUX... LE RENOUVEAU des campagnes

Par Quentin Zinzius, Elodie Crézé et Elodie Potente

Longtemps désertées et délaissées des services publiques, nombreuses sont les communes rurales qui innovent pour retrouver dynamisme et attractivité. La crise de la Covid les conforte dans cette nécessité, face à un regain d'intérêt des urbains. Des initiatives citoyennes, tiers-lieux ou commerces multiservices, désormais encouragées par l'État, se multiplient en ce sens.

INNOVER pour faire revivre nos campagnes

Par Quentin Zinzius

Territoires longtemps oubliés par les politiques publiques, les campagnes se sont progressivement vidées de leurs commerces et services. Et alors que la vie rurale devient le nouvel idéal de beaucoup de Français éprouvés par les confinements, citoyens et collectivités tentent tant bien que mal de faire revivre leurs territoires.

© Quentin Zinzius

Un village dans la Meuse. Aujourd'hui, une commune rurale sur deux ne possède pas de commerce de proximité.

Avec le premier confinement et l'instauration du télétravail, de nombreux Franciliens et autres habitants des grandes métropoles ont quitté leurs petits appartements pour profiter de la campagne et de ses grands espaces. Un mouvement de population soudain, qui pourrait pourtant bien devenir une nouvelle norme. Selon une étude de « *Paris, je te quitte* » [1] réalisée en mai 2020, 42 % des Franciliens seraient même prêts à quitter la capitale « *dès que possible* », pour un environnement « *moins stressant, et plus proche de la nature* ». Une envie partagée à l'échelle nationale, puisque selon le dernier sondage Ifop [2] pour l'association Familles Rurales, datant de 2018, 81 % des Fran-

çais souhaitent vivre à la campagne. Pourtant, selon ce même sondage, la vie à la campagne n'est pas des plus faciles : la majorité des ruraux (51 %) s'estiment abandonnés par les pouvoirs publics, et font face à la disparition de nombreux services, pourtant essentiels.

UNE DÉSERTIFICATION LONGUE ET DOULOUREUSE

Bien que l'exode rural se soit terminé vers la fin des années 60, la situation ne s'est depuis guère améliorée. Les effets de ces mouvements de population vers les villes se sont fait ressentir jusqu'à la fin des années 90, avec la disparition de 25 à 30 % des petits commerces alimentaires de proximité en territoires ruraux, selon diverses études sur le sujet [3]. Un déclin qui s'est poursuivi dans les années 2000 pour les communes situées en dehors de l'influence des métropoles[4]. Aujourd'hui, une commune rurale sur deux ne possède pas de commerce de proximité. Et les commerces n'ont pas été les seuls à en pâtir : les services publics, notamment les écoles, hôpitaux et cabinets médicaux, ont également disparu[5]. Aujourd'hui en milieu rural, il faut bien souvent compter plus de 20 min de trajet en voiture pour accéder à un de ces services de la vie courante.

ET L'ÉTAT DANS TOUT ÇA ?

Quant à l'État, il peine à réagir. Une première tentative est lancée en 2013 avec les *« Ateliers de territoires »*, ayant pour objectif de les redynamiser en intégrant les citoyens à des projets territoriaux, comme la gestion de l'eau ou la transition écologique. Mais les moyens mis en place sont limités : seuls 78 sites ont profité du plan en 13 ans d'existence. Ce n'est finalement qu'en 2019 que l'État s'est résolu à venir en aide aux petites communes rurales, avec le programme des *« Petites villes de demain »*. Objectif : financer à hauteur de 3 milliards d'euros et jusqu'en 2026 la transformation des petites villes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants, situées en milieu rural, pour qu'elles s'inscrivent dans *« la relance, la transition écologique et la résilience »* [6]. Un plan jugé ambitieux par l'Association des maires de France (AMF) et ses membres, mais qui soulève beaucoup d'interrogations. *« On a beaucoup d'attente sur ce projet, il nous permettra à terme de reprendre des commerces et réhabiliter des logements »* explique Constance de Pélichy, maire de la Ferté-Saint-Aubin (45) et membre de l'AMF. *« Mais*

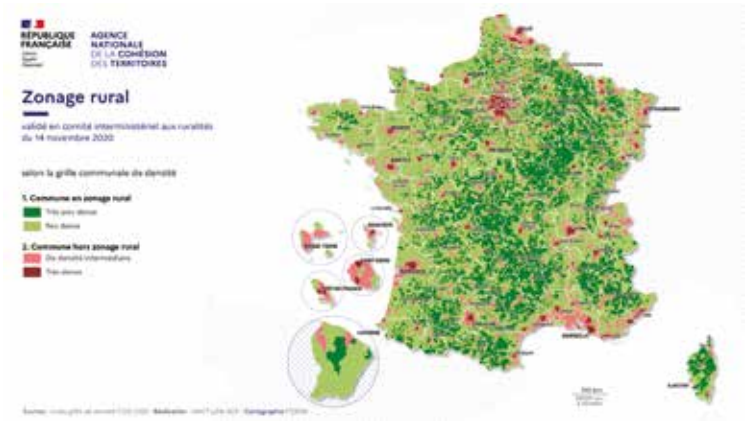

© Insee grille de densité COG 2020

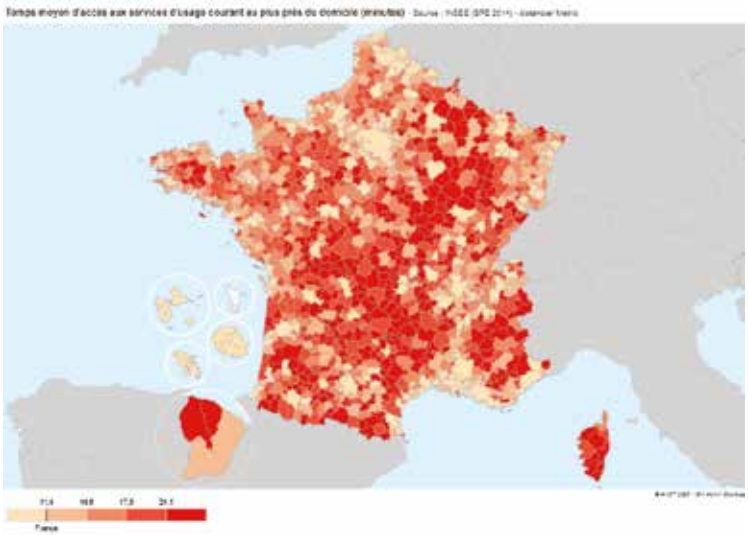

© ANCT 2020 - IGN Admin Express

Temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile

1. Source : Étude d'impact du confinement à Paris. *Paris je te quitte*, mai 2020.
2. Source : *Perceptions et réalités de vie en territoires ruraux*. Sondage Ifop, octobre 2018.
3. Source : Céline Massal, *« La fin des commerces de proximité dans les campagnes françaises ? »*, Géoconfluences, avril 2018.
4. Source : *Le commerce de proximité*. Gwennaël Solard, Insee, 2010.
5. Source : Baromètre santé-social, décembre 2020.
6. Source : Agence nationale de la cohésion des territoires.

© Pixabay

81 % des Français souhaitent vivre à la campagne, selon un sondage Ifop.

pour le moment on a plus de questions que de réponses. Lancer des projets en même temps dans plusieurs centaines de communes est un pari risqué : on a besoin d'un accompagnement sérieux de l'État dès maintenant et sur toute la durée du plan » explique l'édile. Les contraintes administratives et juridiques font également craindre à l'élue une perte de temps inutile. *« L'État nous met la pression pour commencer les démarches, mais si pour chaque projet il y a une pile de dossiers à remplir, les retards vont s'accumuler. »*

UNE PRISE EN MAIN LOCALE

Heureusement, de nombreux élus et citoyens n'ont pas attendu l'État pour prendre les choses en main. Un peu partout en France, des tiers-lieux fleurissent, comme à Plouray (56), en Bretagne, où un ancien couvent abandonné est transformé en tiers-lieu par le collectif citoyen la Bascule Argoat. En pleine rénovation, le site accueille ses premiers bénévoles, et a pour objectif de devenir un lieu de vie collectif, tourné vers l'écologie et la démocratie participative. Ailleurs, ce sont les communes qui font le choix de sauver leurs commerces et services, à tout prix. C'est le cas de la mairie de Martres-de-Rivières, petite commune de 400 âmes en Haute-Garonne. Situé en territoire rural, très éloigné de la première grande ville (Tarbes, à 60 kilomètres à l'ouest), le petit village est pourtant prospère, et gagne régulièrement des habitants. Un dynamisme permis par l'engagement de

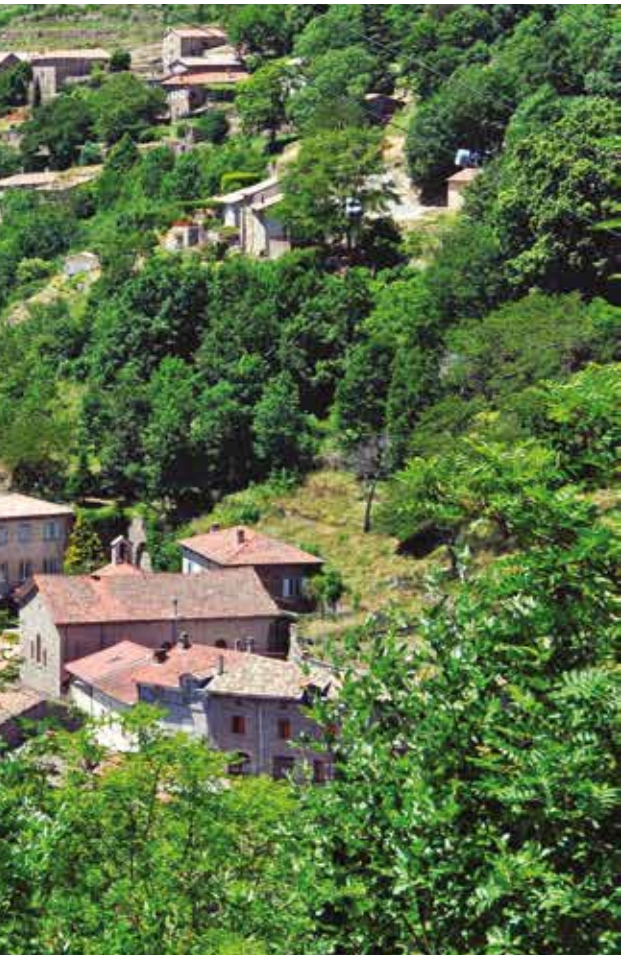

la mairie, qui entretient une boucherie multiservices, une épicerie, une boulangerie et une poste depuis 2004. *« Ces commerces ont été une bouffée d'oxygène pour le village. Des habitants des villages alentours viennent même y chercher leur pain ! »*, s'étonne Jean-Paul Salvatico, le maire du village. En plus d'apporter une multitude de services aux habitants du bourg et des alentours, la création de cette polarité commerciale et sociale a permis la création de 8 emplois. Et la mairie ne compte pas s'arrêter là. *« On est en plein dans les travaux de rénovation de l'école, qui scolarise une vingtaine d'enfants chaque année »* explique le maire. Avec ces nouveaux locaux, il espère voir arriver de nouveaux habitants très prochainement. Martres-de-Rivière n'est pas la seule commune à avoir repris son destin en main. Dans la Meuse, la commune de Consenvoye a suivi le même exemple, en reprenant en 2013 sa station-service, menacée de fermeture. La municipalité gère également une épicerie et une agence postale, et fournit gracieusement des locaux à un kinésithérapeute et une infirmière. Résultat, la population de la commune est une des rares du secteur à augmenter et se rajeunir. Pour d'autres communes, la revitalisation passe aussi par la transition écologique. En Bretagne, le village de Langouët (35) a misé sur la lutte contre les pesticides, l'alimentation bio et les habitats écologiques. Et les résultats sont là : alors que la commune ne compte que 600 habitants, la mairie reçoit chaque année plusieurs centaines de demandes d'installation. Mais malgré ces initiatives prometteuses, les campagnes ne sont pas sorties d'affaire. De nombreux commerces, notamment les cafés, bars et autres restaurants, n'ont pas levé le rideau depuis plusieurs mois en raison de la crise sanitaire, et risquent de ne pouvoir jamais rouvrir, alors qu'ils sont souvent le seul lieu de vie et de rencontre des villages.

> ***« Lancer des projets en même temps dans plusieurs centaines de communes est un pari risqué : on a besoin d'un accompagnement sérieux de l'État, dès maintenant »,***
>
> ***Constance de Pélichy, maire de la Ferté-Saint-Aubin (45)***

+ D'INFOS

www.francetierslieux.fr
www.cohesion-territoires.gouv.fr

LE RETOUR du multiservice

Par Quentin Zinzius

Alors que les campagnes se vident de leurs petits commerces, les Comptoirs de Campagne comptent bien enrayer le phénomène. En multipliant les services essentiels sans concurrencer les commerces déjà présents, la petite chaîne se développe et redonne vie aux villages excentrés.

© Quentin Zinzius

Corinne (à gauche) et Christelle (à droite) accueillent les habitants au Comptoir 6/7 jours.

Il est 9h du matin, ce samedi d'hiver, dans le petit village ligérien de Champdieu. Les vents chargés de sable teignent l'air d'une couleur ocre, et fouettent violemment les rues dans une ambiance presque apocalyptique. Pourtant, dans ce petit bout de campagne, l'heure n'est pas à la fin du monde, bien au contraire. Au milieu des rues désertes, une petite oasis met fin à l'illusion : le Comptoir de Campagne, seul commerce du village, accueille ses premiers clients.

LE SENS DU LOCAL

À l'intérieur, les sens s'affolent. L'odeur du pain chaud, les légumes colorés, le parfum des sachets de thés et autres tisanes… Une multitude de produits, qui portent pourtant tous une même indication : *« produit du Forez »*, ou plus simplement, produit dans la région. Car dans cette boutique, la priorité, ce sont les circuits-courts. *« Les légumes sont tous de la région, la viande est produite à quelques kilomètres, et les yaourts sont fabriqués dans le village d'à-côté ! »* indique fièrement Corinne Juban, la gérante. Et ce ne sont pas les seuls : vins, pâtes à tartiner, jouets, cosmétiques et fleurs sont autant d'articles produits par des artisans locaux. *« On privilégie également le bio quand c'est possible »*, ajoute-t-elle. Seule une minuscule partie du magasin, recluse dans un coin, propose des produits *« standards »* de grandes surfaces. *« C'est du dépannage, ça permet aux habitants*

LES COMPTOIRS DE CAMPAGNE, C'EST QUOI ?

Fondé par Virginie Hils, une entrepreneuse lyonnaise, le réseau des Comptoirs de Campagne a été labellisé Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESS) en 2016, pour son modèle de commerces multiservices en milieu rural. Le principe ? Trouver au sein d'un même commerce des produits locaux, des services du quotidien (pressing, cordonnerie, Poste, FDJ, Presse, Gaz, ...), ainsi qu'une offre de petite restauration. Le réseau se compose aujourd'hui de 11 magasins, implantés dans le Forez (42), le Beaujolais (69-71) et le Dauphiné (38-73) et se développe désormais sous forme de franchise : la création d'un Comptoir se fait donc en étroite relation avec le réseau, qui organise régulièrement des réunions avec les volontaires.

d'éviter une sortie en hypermarché pour un paquet de farine ou une boîte de gâteaux » explique la gérante.

UN MULTISERVICE À LA CARTE

Et ce n'est pas la seule facette du magasin, dont Corinne est responsable depuis l'ouverture, en 2016. En effet, l'épicerie sert aussi de Poste et de point relais. Son emplacement a d'ailleurs joué un rôle important. *« Nous sommes dans les anciens locaux de la Poste, qui a fermé en 2013. Alors quand on a ouvert le Comptoir, les gens ont vite repris l'habitude d'y déposer leur courrier »* explique-t-elle. De fil en aiguille, les habitants découvrent les autres services de l'enseigne : épicerie, cantine, cordonnerie, retouche de vêtements… *« On est là pour leur délivrer des services essentiels, mais surtout, ceux qui ne sont pas déjà disponibles dans le village »* explique Corinne. Car pour la commerçante, hors de question de concurrencer un artisan du bourg. *« Par exemple, on n'accueillera jamais d'esthéticienne »* ajoute-t-elle, car un salon est déjà présent dans le village. En plus de ces services, une partie des locaux est également à disposition de commerçants extérieurs. *« Le Crédit mutuel s'y installe par exemple tous les mercredis »*, indique la gérante, et plusieurs fois par mois, des séances de massages sont également proposées. *« On cherche aussi à accueillir un opticien »* précise-t-elle encore.

> ***« Nous sommes dans les anciens locaux de la Poste, qui a fermé en 2013. Alors quand on a ouvert le Comptoir, les gens ont vite repris l'habitude d'y déposer leur courrier »,***
>
> ***Corinne Juban, gérante du Comptoir***

UN MODÈLE QUI SE DÉVELOPPE

Et le concept séduit. Depuis son ouverture, ce premier Comptoir de Campagne a été rejoint par 10 autres, principalement en région Auvergne-Rhône-Alpes. Les boutiques sont toutes en lien, et se réunissent régulièrement pour échanger sur le fonctionnement et l'avenir de leurs commerces. *« On souhaiterait d'ailleurs ouvrir un nouveau Comptoir »* annonce Corinne, avec cette fois une toute nouvelle ambition : *« l'idée serait d'ouvrir le premier Comptoir franchisé et de développer ce modèle sur d'autres territoires ruraux ! »* Une ambition de taille, à l'heure où de nombreux commerces de proximité sont mis à mal par la crise sanitaire.

LES TIERS-LIEUX, la clé pour revitaliser les territoires ?

Par E.C

Lieux de créativité et de réflexion protéiformes et pluridisciplinaires, les tiers-lieux fleurissent sur l'Hexagone. Ancrés dans leur territoire, ils offrent un potentiel dynamisant pour revitaliser les campagnes et les quartiers défavorisés.

Tiers-lieux – qu'est-ce que c'est ?

L'appellation *«tiers-lieu»* désigne aussi bien les espaces de coworking, fablab, atelier partagé, friche culturelle, maison de services au public, garage solidaire, social place, etc. Ces nouveaux lieux protéiformes et pluridisciplinaires, apparus pour la 1ère fois dans les années 70 sous la forme de friches culturelles, sont théorisés en 1989 par le sociologue américain Ray Oldenburg dans son ouvrage *The Great Good Place*. Espaces d'imagination, de création et de développement d'initiatives citoyennes et de projets collectifs, les tiers-lieux sont avant tout des fabriques de lien-social. La plupart penchent vers l'économie sociale et solidaire, et sont coopératifs. Sur le territoire, ils ont le vent en poupe, favorisés notamment par le déploiement du numérique. 1800 sont recensés dans le rapport de Patrick Lévy-Waitz, *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*, daté de septembre 2018*, avec de fortes disparités entre les régions. En Bretagne, ils seraient 86, en Auvergne-Rhône-Alpes 200, en Occitanie, 163 et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 127, contre 316 en Ile-de-France. Un chiffre qui tend à augmenter.

*Chiffres officiels les plus récents

Le tiers-lieu au service de la transition écologique ?

©DR / Oasis21

Si aucune étude à ce jour ne le démontre scientifiquement, la grande majorité des acteurs de tiers- lieux estiment qu'ils ont un impact environnemental positif*. Les causes en sont multiples : ils encouragent une réduction des mobilités avec le télétravail largement plébiscité, ils optent globalement pour des espaces écoresponsables, la réutilisation de lieux en déshérence (friches, locaux inutilisés...), ils développent pour beaucoup de nouveaux modes de production, de consommation et d'usages (notamment le circuit-court, le réemploi, le prêt...). Certains mettent également l'écologie au cœur même de leur mission. C'est le cas à Paris, où un important espace de coworking vient d'ouvrir ses portes (19e arrondissement). Lancé par l'association Colibris en 2017, le projet, nommé Oasis21, se destine à accueillir les *« organisations écologiques et citoyennes »* dans un espace 1500m², comprenant des bureaux, salles de réunion, de conférence, et open-spaces.

*1. Source : rapport de Patrick Lévy-Waitz, *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*, daté de septembre 2018

Tiers-lieux des villes VS tiers-lieux des champs

Implantés majoritairement dans les métropoles (60 %)[1], les tiers-lieux se développent aussi dans les zones rurales et en périphérie urbaine. Dans les campagnes ou dans les quartiers défavorisés des villes, ils ont l'ambition de faciliter l'accès aux services publics, de désenclaver ces territoires, de les dynamiser. Ils peuvent notamment y être dédiés à la formation, au travail, à l'accès aux droits, à l'éducation, la culture ou encore à l'action sociale, autant de domaines qui font souvent défaut. En France, alors que 1514 quartiers sont répertoriés comme quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV), seules 4,7 % des entreprises de l'ESS (dont une partie des tiers-lieux) y sont implantées[2]. Ainsi, *« l'État a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent doté de 45 millions d'euros, pour identifier d'ici 2022, 300 fabriques, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en QPV et 150 dans les territoires ruraux »*, indiquait en février 2020 le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. À la même date, 80 tiers lieux, répartis entre QPV et territoires non-métropolitains devaient déjà recevoir le label *« Fabrique de territoire »*, et ainsi bénéficier d'un soutien financier (75 000 à 150 000 euros sur 3 ans). Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement entend plus que jamais poursuivre cette action et souhaite créer, en plus, 500 manufactures de proximité dans les villes moyennes et petites villes prioritaires des programmes *« Action cœur de ville » et « Petites Villes de demain »*.

1. Source : rapport de Patrick Lévy-Waitz, *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*, daté de septembre 2018
2. Source : données extraites de l'étude Les entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers politique de la ville menée par le CNCRESS et le CGET en février 2018

LA TRAME, une passerelle pour les tiers-lieux ardéchois

Par Elodie Potente

En Ardèche, la Trame fédère les tiers-lieux du département. Véritable réseau, la structure accompagne les projets et suit de près leur implantation sur le territoire.

En Ardèche, on compte 22 tiers-lieux installés, 9 en construction et une quinzaine en projet. Ces lieux hybrides viennent *« redynamiser »* ce territoire rural. *« Les tiers-lieux sont des catalyseurs d'énergie »*, estime Loraine Machado, coordinatrice de la Trame. *« Ils sont portés par une communauté de gens, qui ont envie de faire ensemble et qui ont des valeurs communes ».* Les deux salariés de la structure, créée en 2014 (et portée pour le moment par un syndicat mixte) accompagnent et mettent en lien les porteurs de ces projets sur tout le département. Elles réalisent également un suivi des tiers-lieux sur la durée.

+ D'INFOS

Pour découvrir l'enquête de la Trame : www.latrame07.fr

Un panorama de lieux variés

Une enquête publiée en juillet 2020 par la Trame révèle un panorama varié pour les tiers-lieux ardéchois. Malgré tout, l'activité principale de ces structures (souvent associatives) reste le coworking, suivi de près par les arts du spectacle ou encore les Fablabs.

©Alexa Brunet

À VOIR

Travail photographique d'Alexa Brunet « Lieux peu communs » (qui expose à partir du 16 septembre 2021 au CAUE de Privas.

© DR

Antoine Burret

« L'esssentiel dans le tiers-lieu, est l'intention de se rencontrer »

Propos recueillis par Élodie Crézé

Antoine Burret est sociologue à l'Institut des Sciences des Services au Centre Universitaire d'Informatique de l'Université de Genève.(1) Impliqué dans la création et le fonctionnement de tiers-lieux en Europe(2), il revient sur les bases qui conditionnent la réussite et la durabilité d'un tiers-lieu.

Peut-on revenir sur les critères qui définissent un tiers-lieu ?

C'est un lieu de rencontre et de convivialité qui permet à des personnes de faire des choses ensemble. Ce sont des lieux où s'expriment de nouvelles formes de travail, d'hospitalité ou de production (coworking, fablab). L'essentiel n'est pas la forme que cela prend mais l'intention initiale d'une communauté de se rencontrer.

Pour qu'un tiers-lieu soit pérennisé, quelles sont les conditions indispensables ? Y a-t-il une méthodologie spécifique ?

Non, il n'y en a pas. La condition *sine qua non* pour que cela tienne reste cette intention commune de *« faire ensemble »*. Ensuite, les différents moyens pour assurer la durabilité dans le temps dépendent des activités qui y sont menées, et du territoire dans lequel le tiers-lieu est ancré. Au-delà de l'idée de valeurs communes, il faut créer de la discussion, de l'antagonisme ! Il faut garder cette pluralité des typologies des tiers-lieux, qu'ils s'implantent dans les campagnes ou dans les quartiers urbains, et ne pas consacrer le tiers-lieu comme un objet de politique publique. Il faut aussi conserver, outre la diversité de formes, celle des financements, et du modèle choisi. Aujourd'hui nous sommes arrivés à une forme de maturité du marché des tiers-lieux.

Le gouvernement souhaite encourager le tiers-lieu afin de revitaliser les campagnes et certains quartiers urbains. Mais peut-il réellement dynamiser un territoire ?

J'espère, en comptant sur l'indépendance des acteurs de terrains, que les injonctions publiques ne vont pas déformer l'intention initiale des tiers lieux - celle de créer ce lieu de la rencontre et de la critique. Si un tiers-lieu se résume à accueillir des services publics par exemple, et qu'il est dépourvu de cette notion de lieu *« ancré »* dans son territoire qui accueille une forme de controverse, il perd de sa substance. En revanche, le croisement entre un service public et une autre activité est intéressant. Gageons que les moyens alloués pour les soutenir soient là pour préserver cette hybridité et ce *« sortir de chez soi »* qui les caractérisent. C'est comme cela qu'ils sont efficaces.

La Covid a-t-elle mis en lumière une certaine fragilité des tiers-lieux ?

Si la crise de la Covid a permis à de nouveaux tiers-lieux de s'inventer et a su montrer, sur tout le territoire, leur importance et leur rôle, elle a aussi mis en lumière certaines limites : notamment celle du modèle locatif comme base quasi unique de revenus. En revanche, ces espaces de rencontre, de réseau abritant des capacités techniques ont réellement pu aider des personnes. Dans un tel contexte, les tiers-lieux servent d'autant plus à recoudre ce qui est décousu...

(1) auteur d'une thèse *« Étude de la configuration en tiers-lieu : la repolitisation par le service »*, d'articles et d'ouvrages édités notamment dans l'ouvrage Tiers-lieux et plus si affinités, chez FYP édition.
(2) Il a co-initié le programme Pouvoir d'Agir en Tiers-Lieux (PATL) soutenu notamment par la Fondation de France pour asseoir au travers des tiers-lieux les droits des individus et leurs capacités d'action et de reconnaître la force des communautés à faire – en complémentarité des acteurs et secteurs déjà institués (publics et privé).

DOMAINE DU POSSIBLE

LE MONDE DE DEMAIN SE PRÉPARE AUJOURD'HUI

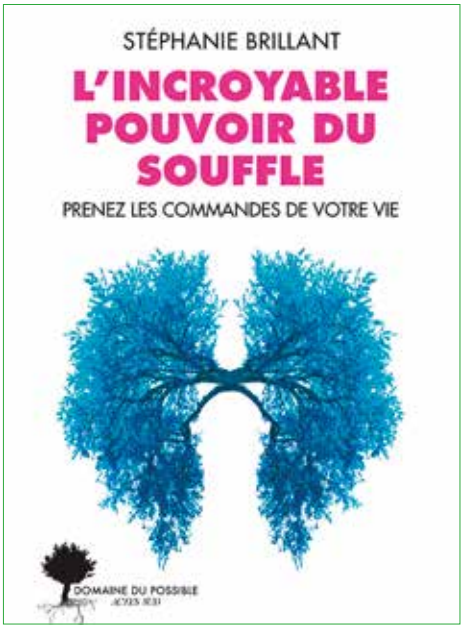

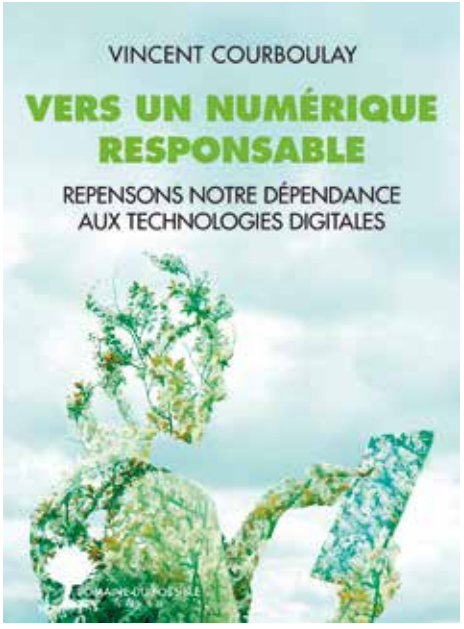

Partout dans le monde, des hommes et des femmes s'organisent autour d'initiatives originales et innovantes, en vue d'apporter des perspectives nouvelles pour l'avenir.

Suivez l'actualité de la collection sur Les Possibles / Actes Sud | @actessud.lespossibles

ACTES SUD

DÉBATTRE ET RÉSISTER

Au lieu de se confiner, la professeure de philosophie politique propose de s'unir pour constituer des réseaux de résistance capables de réinventer la mobilisation, la grève et le sabotage, en même temps que le forum, l'amphithéâtre et l'agora pour maintenir la démocratie en temps de pandémie.

De la démocratie en Pandémie, Santé, recherche, éducation, *Barbara Stiegler, Gallimard, Tracts n° 23, janvier 2021, 64 pages, 3,90 euros.*

UN ESPRIT ET UNE NATURE SAUVAGES

Le poète baroudeur, icône de la contre-culture américaine, pionnier de l'écologie et du *nature writing*, nous emmène dans son périple, au fil des paysages grandioses des grands espaces américains et dans le flot de ses réflexions. Un récit piquant, poétique et politique.

En descendant la rivière, *Edward Abbey, Gallmeister, janvier 2021, 240 pages, 22 euros*

PANORAMA DE LA LITTÉRATURE NATURE

Pierre Schoentjes dresse un inventaire du paysage littéraire francophone contemporain (de 1980 à 2019) lié à l'environnement et l'écologie : l'éco-poétique. Des auteurs reconnus (Laurent Mauvignier, Jean Rolin ou Maylis de Kerangal) ou moins connus (Éric Plamondon, Franck Bouysse) se sont emparés de ces sujets et causes dans leurs œuvres : problématique environnementale, changement climatique, cause animale… Ils sont pour certains ouvertement engagés, ils montrent comment les enjeux environnementaux sont indissociables des questions de justice sociale ou de défense des plus faibles, ils revisitent la ruralité, ou mettent en relief les atteintes à l'environnement plutôt que les beautés de la nature. Certains évoquent le *penser global,* d'autres privilégient l'action locale. C'est aujourd'hui que *« la littérature environnementale pense le monde de demain »*, affirme l'auteur.

Littérature et écologie. Le Mur des abeilles, *Pierre Schoentjes, éditions Corti, octobre 2020, 464 pages, 26 euros.*

TOUT SAVOIR SUR L'EMPREINTE BIOLOGIQUE

Mathis Wackernagel est le co-fondateur de l'empreinte écologique et le président de *Global Footprint Network.* Il présente ici la biocapacité, c'est-à-dire la capacité biologique de notre planète à régénérer la matière végétale, source de toute vie, y compris la nôtre. Cette force de la nature peut être observée et mesurée de façon à savoir combien de ressources naturelles nous pouvons consommer. Et l'outil pour mesurer notre consommation est l'empreinte écologique. Si cette dernière intéresse en premier lieu les dirigeants politiques et les chefs d'entreprise, les citoyens doivent s'y intéresser pour demander des comptes aux décideurs. Cet ouvrage a pour vocation de détailler et expliquer simplement cet outil à l'aide de nombreux exemples et scénarios. Car *« connaître notre biocapacité et notre empreinte écologique nous permet d'anticiper et de construire un avenir au service de tous »*.

Empreinte écologique et biocapacité. Bien vivre avec une seule planète. Mesurer, anticiper, décélérer, *Mathis Wackernagel et Bert Beyers, éditions Terre vivante, janvier 2021, 288 pages, 20 euros.*

UN CHÊNE, UNE FORÊT ET SES HABITANTS

Laurent Tillon est biologiste et ingénieur forestier. Il a un « arbre-compagnon », un chêne de 240 ans. À partir de ce lien fort et particulier, il nous invite à un voyage pluridisciplinaire dans le temps, de sa naissance à nos jours, en racontant toute la vie de la forêt autour de cet arbre : grillon, chenille, champignons, cerf, loup… sans oublier les humains, l'évolution de leurs rapports au vivant, leurs lois, leurs découvertes scientifiques. *« J'ai la sensation que nous sommes entrés, lui et moi, dans une conversation étrange. D'une certaine manière, il s'est ouvert à moi et j'ai pu lire des bribes de sa vie. J'ai ressenti son message. »* Poétique et pédagogique.

Être un chêne. Sous l'écorce de Quercus, *Laurent Tillon, Actes Sud, février 2021, 320 pages, 22 euros.*

QUAND EDGAR MORIN ET PIERRE RABHI SE RENCONTRENT

« Si nous ne nous sommes pas souvent rencontrés physiquement, nous nous sommes souvent rencontrés psychiquement et intellectuellement », affirme Edgar Morin en parlant de Pierre Rhabi. Ce dernier répond qu'effectivement *« les âmes ont leur espace d'évolution et celles qui sont dans les mêmes attentes, forcément, se rencontrent »*. Edgar Morin est presque centenaire, ancien résistant, sociologue et philosophe. Pierre Rabhi, 82 ans, est un écologiste reconnu, paysan, philosophe et écrivain. Ces deux grandes personnalités échangent dans une communauté d'esprit qui leur fait dire qu'ils sont des frères d'âme. Ils dialoguent dans une convergence profonde de vie et de pensée, de désir d'un monde différent. Une rencontre passionnante et pleine d'espoir.

Frères d'âme, Edgar Morin et Pierre Rabhi, *entretien avec Denis Lafay, éditions de l'Aube, collection Le monde en soi, janvier 2021, 180 pages, 17,60 euros.*

CONTRE LA DICTATURE NUMÉRIQUE

Après le capitalisme industriel, voici le capitalisme de surveillance. Ce livre est un appel à la résistance contre cette dérive du marché. À des fins lucratives, ce néo-capitalisme vise à influencer, orienter nos émotions, nos opinions, et modifier nos comportements. L'autrice rappelle les fondements de ce capitalisme, sa quasi-invisibilité et sa prospérité sans opposition réelle des lois et des institutions démocratiques. Elle dénonce la toute puissance des géants de la technologie, leurs captations cachées de données, leur mainmise sur le monde du numérique mais aussi celui de l'information et de la communication. Ce pouvoir par la surveillance et le contrôle mène à la désinformation lucrative et met en danger les démocraties. Pour combattre ce phénomène, il faut le connaître : c'est l'objectif de ce livre. Édifiant et salutaire.

L'Âge du capitalisme de surveillance, *Shoshana Zuboff, Zulma essais, octobre 2020, 864 pages, 26,50 euros.*

JOURNAL TRÈS INTIME D'UNE FEMME

C'est l'histoire d'une femme qui parle à toutes les femmes et — espérons-le — aux hommes. Au cours d'un trajet quotidien pour se rendre à son travail à Manhattan, l'autrice de ce roman, autobiographique et dessiné, parle de son addiction à l'alcool, de son abstinence, et se souvient des hommes et des événements qui ont marqué sa vie. Elle évoque ses rencontres, ses traumatismes, ses luttes, son accouchement difficile, sa reconstruction. Elle fait part de ses réflexions, parle aussi de désir, de consentement et de viols. On devine qu'elle est belle. Mal dans sa peau, elle voudrait disparaître (d'où l'alcool) mais pas mourir. Les dessins, bien plus que de simples illustrations, tissent une relation intime avec le récit. Original et intelligent, à la fois cru, drôle, bouleversant et sensible, on ne peut lâcher ce livre jusqu'à la dernière page.

Trajectoire de femme. Journal illustré d'un combat, *Erin Williams, Massot, mars 2021, 304 pages, 26 euros.*

LA PIONNIÈRE DE L'ÉCOFÉMINISME

L'autrice, journaliste féministe au style enlevé et plein d'humour, nous fait découvrir la méconnue Françoise d'Eaubonne, visitant le parcours et l'œuvre de celle qui a inventé les mots *phallocrate*, *écoféminisme* et *sexocide*. Instructif et passionnant.

L'Amazone verte. Le roman de Françoise d'Eaubonne, *Élise Thiébaut, Charleston, mars 2021, 256 pages, 18 euros.*

LA VIE, C'EST LE SOUFFLE

La réalisatrice du film *Le cerveau des enfants* (2018) explique dans ce guide pratique comment la maîtrise du souffle peut guérir le corps et l'esprit. Le souffle est le langage du corps et c'est la vie. Un traité d'écologie personnelle pour aérer notre organisme.

L'incroyable pouvoir du souffle. Prenez les commandes de votre vie, Stéphanie Brillant, *Actes Sud, janvier 2021, 256 pages, 21,50 euros.*

Sans transition !,
La revue engagée du local au global, est éditée par la Scop La Maison des Possibles, siège social : 52 route de Garlan, 29600 Morlaix, 09 81 71 43 23, contact@sans-transition-magazine.info

Direction de publication : J. Dezécot
Rédaction en chef : M. Chouvion
Secrétariat de rédaction : E. Crézé
Rédaction : M. Chouvion, J. Dezécot, E. Crézé, Q. Zinzius, E. Pereira, M. Martinez, G. Bernard, E. Potente, J. Pain, B. Poussard, C. Diais, M. Boquen, C. Grange, N. Scheidhauer, C. Pélaprat, C. Martot, M. Gardet-Pizzo, L. Virion
Traductions : Office public de la langue bretonne, P. Peyre et M-J Verny
Photos de Une : © AdobeStock
Abonnements : J. Lucas
Publicité : S. Gitton
Chargée de Diffusion : J. Lucas et GA. Bourg
Chargées de communication : B. Bernard et L. Virion
Conception graphique : Devisocom
Impression : Pure Impression (34)
Numéro ISSN : 2496-6150, 2496-4018, 2496-4085 et 2645-968x
Numéro CPPAP : 1021 D 93226
Dépôt légal : à parution
Prix de vente au numéro : 5,5 euros
Abonnement annuel : 29 euros
Imprimé sur les presses de PURE IMPRESSION (Imprim'vert), 451 rue de la Mourre, ZAC Fréjorgues Est, 34130 MAUGUIO , sur un papier européen mixte, issu de forêts gérées de façon responsable et partiellement recyclé.
Plus d'infos : www.sans-transition-magazine.info
Pour contacter la rédaction
Bretagne : 52 route de Garlan, 29600 Morlaix / bretagne@sans-transition-magazine.info
Provence : 1 traverse de l'ancien chemin d'Entrechaux, 84340 Malaucène / provence@sans-transition-magazine.info
Occitanie : Pôle Réalis. La Maison des Possibles. 710, rue Favre de Saint-Castor, 34080 Montpellier / occitanie@sans-transition-magazine.info
Auvergne-Rhône-Alpes : 23 Chemin de la Ferrière 69260 Charbonnières aura@sans-transition-magazine.info
Pour contacter le service publicité : 06 75 55 36 48 et stephane@sans-transition-magazine.info.
La reproduction des photos et textes est interdite sans autorisation préalable de La Maison des Possibles.

Magazine reconnu d'Information Politique et Générale

leSCOP SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET PARTICIPATIVES

ABONNEZ-VOUS À

Sans transition !

La revue engagée du local au global

SOUTENEZ LA PRESSE LIBRE ET INDÉPENDANTE !

Sans transition !, **La revue engagée du local au global** a besoin de ses lecteurs pour continuer son chemin. Aujourd'hui disponible sur quatre territoires : Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Provence et Occitanie, cette revue vous apportera les clés pour comprendre la Transition en marche près de chez vous.

Vos coordonnées :

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

CP ☐☐☐☐☐ Ville .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Choisissez votre région

❑ **AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** (Aura) ❑ **BRETAGNE** (Nantes à Brest) ❑ **PROVENCE** (Paca + Drôme provençale)
❑ **OCCITANIE** (LRMP)

Choisissez votre formule d'abonnement

* votre premier abonnement est déductible à 30% de vos impôts

❑ **Classique 1 an/29 euros***
6 numéros de Sans transition !
Dans votre boite aux lettres
✚ Accès web illimité fixe et mobile pendant 1 an

❑ **Engagé 2 ans/49 euros***
12 numéros de Sans transition !
Dans votre boite aux lettres
✚ Accès web illimité fixe et mobile pendant 2 ans

❑ **Mobile 1 an/15 euros**
6 numéros de Sans transition ! en pdf
✚ Accès web illimité fixe et mobile pendant 1 an

* Offres valables en France Métropolitaine. D'autres offres (petit budget, parrainage, monde...) sont disponibles sur notre site Internet www.sans-transition-magazine.info

Choisissez votre cadeau :

❑ **Un don de votre part** (5 % de votre abonnement) **à l'antenne locale de Attac**

❑ **Un don de votre part** (5 % de votre abonnement) **à l'antenne locale de France Nature Environnement**

❑ **Un don de votre part** (5 % de votre abonnement) **à l'antenne locale de ATD quart Monde**

❑ **En vente à l'unité notre Hors-série - 15 euros**

❑ **Petit budget 1 an/19 euros**
6 numéros de Sans transition !
pour toute personne au RSA, minimum vieillesse, étudiant...

Mode de paiement

❑ par chèque bancaire à l'ordre de Sans transition !
❑ par virement (nous contacter à abonnement@sans-transition-magazine.info pour avoir notre RIB)

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE !

Pour contacter notre service abonnement : Sans transition ! - 52 route de Garlan - 29600 Morlaix
abonnement@sans-transition-magazine.info / 09 81 71 43 23

Vous pouvez aussi soutenir notre projet en faisant un don (déductible à 66% de vos impôts) !
RDV sur www.okpal.com/sans-transition-la-revue-des-citoyen-ne-s-engage

AVIS

À NOS FUTURS DIFFUSEURS

Vous tenez un MAGASIN BIO ou une épicerie de PRODUITS LOCAUX,
une LIBRAIRIE,
une RECYCLERIE,
un magasin de SOIN/BIEN-ÊTRE ou vous êtes engagés dans les MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES ?

Pourquoi ne pas diffuser Sans transition ! Auvergne-Rhône-Alpes ?

Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour participer à la DIFFUSION des innovations en faveur de la TRANSITION en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour plus d'infos merci de nous contacter !
→ julie@sans-transition-magazine.info

On compte sur VOUS !

Sans transition !

LA REVUE DES **TRANSITIONS**
ÉCOLOGIQUES & SOLIDAIRES DANS **VOTRE RÉGION**

HORS-SÉRIE N°1 DISPONIBLE !!

Hors-série de Sans transition! magazine
128 pages
Sortie septembre 2020
Prix de vente : 15 €

Pour le commander RDV sur : www.sans-transition-magazine.info